

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

www.annemasse-agglo.fr

Sommaire

I - Carte d'identité	5
A – Au carrefour des enjeux territoriaux	6
B – Acteurs et compétences	6
C – Organigramme.....	10
II – Le fonctionnement d'Annemasse Agglo	13
A – La Direction des affaires générales	14
B – La commande publique	14
C – Les ressources communes.....	15
D – Finances et comptabilité : les comptes administratifs.....	19
III – L'Agglo en construction.....	33
A – Les politiques partenariales	34
B – Le BHNS et le tramway.....	36
C – Les transports urbains	37
D – L'habitat	38
E – L'aménagement du territoire.....	39
F – Le quartier Étoile Annemasse-Genève	41
IV – Les services de l'Agglo	43
A – L'eau et l'assainissement	44
B – Le traitement des déchets	46
C – La gestion du patrimoine mobilier	46
D – La politique de la ville	47
E – L'action sociale	49
F – La Maison de la Justice et du Droit	50
G – Le sport	51
H – Le scolaire	52
I – Le centre de loisirs de la Bergue.....	52
J – La culture	53
K – La Maison de l'Économie Développement.....	54
L – Les services mutualisés	56

Édition 2011

Réalisation : Ligne Ovale
et service communication
d'Annemasse Agglo
Maquette : Ligne Ovale
Mise en page : pakouh.com
Impression : Imprimerie Villière
Crédits photographiques :
Stéphane Couchet
(sauf mention contraire)

ISSN 2112-2245

Tirage : 500 exemplaires

Édito du Président

Depuis mai 2011, la présidence d'Annemasse Agglo m'a été confiée en application de l'accord passé entre les 12 communes constitutives d'Annemasse Agglo. Cet accord faisait partie de notre pacte politique dont la mise en œuvre se poursuit dans l'esprit qui a prévalu à son élaboration : la mobilisation de tous autour de projets partagés au bénéfice des habitants de notre agglomération.

Aujourd'hui et demain, tels sont les deux temps de l'action menée.

Aujourd'hui, c'est répondre aux besoins quotidiens et aux aspirations des quelques 82 000 habitants de notre agglomération.

Ainsi trouverez-vous dans ce compte-rendu d'activité les différentes évolutions des services rendus à la population en matière d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, de transports en commun, d'action sociale, ...

Par exemple l'extension du réservoir de Haut-Monthoux a été réalisée cette année pour assurer et sécuriser l'alimentation en eau potable.

À noter également, le démarrage des travaux de réhabilitation du centre aquatique, (ancienne piscine d'Annemasse) en vue d'une ouverture en 2014.

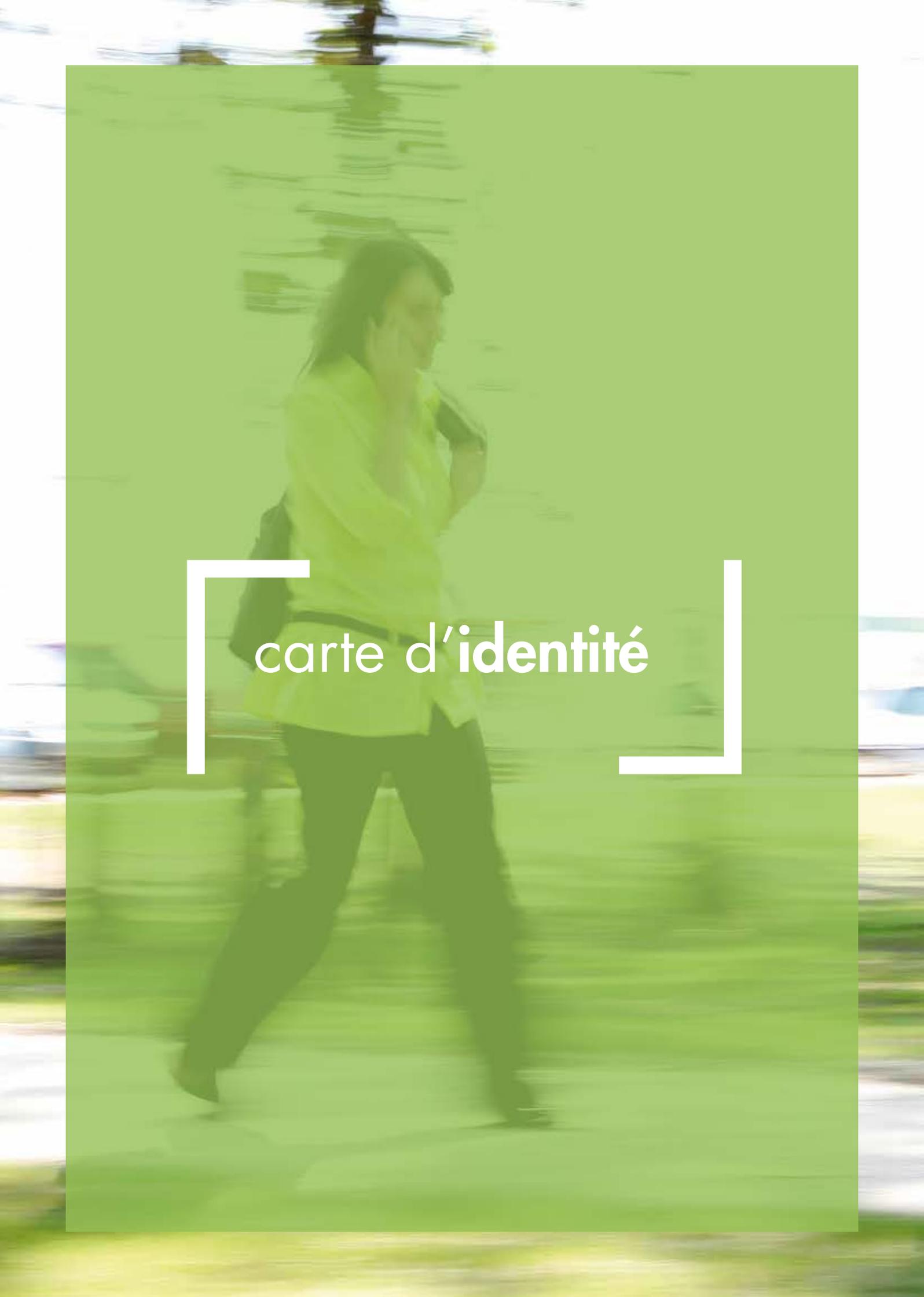
Demain, c'est la réflexion sur les nombreux projets structurants permettant de répondre aux enjeux à venir. Ainsi nous sommes-nous mobilisés en 2011 autour du projet de Bus à Haut Niveau de Service TANGO dont le tracé a été finalisé en cohérence avec le projet d'extension du Tramway et la ligne ferroviaire CEVA pour parvenir à doter notre agglomération d'un système de transports en commun à la hauteur des besoins de notre bassin de population et de la qualité de vie recherchée.

Située dans un territoire transfrontalier, dans une aire urbaine de plus de 800 000 habitants, Annemasse Agglo est résolument tournée vers l'avenir.

2012 sera une étape importante de concertation de la population sur les projets structurants et déterminants pour cet avenir commun.



*Georges DELÉVAL,
Président d'Annemasse Agglo.*

A woman with long dark hair, wearing a bright yellow jacket and dark pants, is walking from left to right. She is carrying a black bag and has her hand near her face. The background is a body of water with reflections, and the entire scene is overlaid with a semi-transparent green filter. A white L-shaped frame surrounds the text.

carte d'identité

A - Au carrefour des enjeux territoriaux

Annemasse Agglo est la structure intercommunale regroupant les 11 communes autour d'Annemasse, la ville-centre : Ambilly, Bonne, Cranves-Sales, Étrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand.

L'instance décisionnelle est animée par 79 élus communautaires. La structure

opérationnelle comprend 350 agents, répartis entre le siège administratif et les établissements dédiés.

Rural et urbain, caractérisé par sa proximité avec la métropole genevoise, le territoire d'Annemasse Agglo est un espace à enjeux. Comptant un peu plus de 80 000 habitants, il connaît une forte poussée démographique. Pour accueillir ces nouveaux habitants et leur procurer une qualité de vie déjà appréciée des résidents actuels, Annemasse Agglo exerce ses compétences sur les domaines liés à la vie quotidienne (transports en commun, eau et assainissement, habitat...) et travaille sur des projets structurants (Annemasse Étoile, CEVA,...). Concilier une mission de service public avec une stratégie d'aménagement du territoire fonde la vocation d'Annemasse Agglo, celle de ses élus et de ses agents.

B - Acteurs et compétences

1. L'organisation politique

Les décisions prises au nom de l'intercommunalité sont issues des travaux menés par les commissions, elles sont débattues lors du Conseil communautaire et statuées par le Bureau communautaire et le Président.

Les commissions

Les 23 commissions d'Annemasse Agglo instruisent les dossiers et formulent des avis qui sont ensuite examinés en Bureau communautaire et lors du Conseil communautaire. Réunissant des délégués, chacune des commissions de travail est animée par un vice-Président.

Le Bureau communautaire

Il est composé du Président et des 23 vice-Présidents élus par le Conseil communautaire ; selon un principe égalitaire, chaque commune est représentée par 2 délégués. Le Bureau se réunit tous les mardis matin afin d'examiner toutes les délibérations qui seront soumises au Conseil ; il détermine les orientations stratégiques et travaille le cas échéant sur des arbitrages. Le Bureau peut également être amené à prendre certaines décisions, par délégation du Conseil.

Le Conseil communautaire

Il réunit les représentants des 12 communes membres, en l'occurrence 79 délégués titulaires et 40 suppléants. Il se substitue aux conseils municipaux des communes adhérentes au territoire intercommunal sur les domaines de compétences relevant d'Annemasse Agglo. Il se prononce sur les délibérations proposées lors de séances qui sont périodiques et publiques.

Le Président

Élu par le Conseil communautaire, le Président exerce le pouvoir exécutif d'Annemasse Agglo. Il prépare et met en œuvre les décisions des deux instances délibérantes : le Conseil communautaire et le Bureau communautaire. Le Président est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.





L'aérodrome d'Annemasse

Les représentations auprès des organismes extérieurs

Les délégués communautaires d'Annemasse Agglo disposent de 494 sièges répartis dans 118 organismes, parmi lesquels :

→ **Syndicats mixtes :**

Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRAA), Syndicat mixte de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, Syndicat Intercommunal des Déchets du Genevois (SIDE-FAGE), Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD), Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA), Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA), Assemblée Régionale de Coopération du Genevois (ARC).

→ **Aménagement du territoire :**

Société d'Équipement De Haute-Savoie (SEDHS), Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) et divers groupes de pilotage.

→ **Développement économique :**

Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), Maison de l'Économie Développement (MED), etc.

→ **Habitat :**

Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte (SIGEM), Sollar, SA Mont-Blanc Halpades - Erilia, Haute-Savoie Habitat.

→ **Transport - mobilité :**

Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

→ **Solidarité :**

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Comité Départemental Canicule, Association Départementale pour le Travail Protégé (ADTP), Association Logement Accueil et Promotion (ALAP), Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes (APRETO), Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité (GOALS).

→ **Sport :**

Cible du Salève, Tennis club du Salève.

→ **Scolaire :**

Conseils d'administration des collèges et lycées publics implantés sur le territoire, etc.

→ **Patrimoine :**

8 copropriétés.

Chiffres-clés

80 480 habitants

2^e Agglomération
de Haute-Savoie

7 802 km²

2. Les compétences d'Annemasse Agglo

Annemasse Agglo exerce des compétences en lieu et place de ses communes membres ; c'est le sens de la coopération intercommunale. Ces compétences relèvent de 3 niveaux : celles qui sont obligatoires et optionnelles ont été fixées par la loi du 12 juillet 1999, celles qui sont facultatives ont été décidées par les élus de l'Agglo.

4 compétences obligatoires

→ **Développement économique** : la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ; les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

→ **Aménagement de l'espace communautaire** : Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; réserves foncières ; politique foncière ; organisation des transports urbains ; études relatives aux transports et aux déplacements. Adhésion au Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD) ; contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire Cornavin – Eaux Vives – Annemasse (CEVA) ; organisation des remontées mécaniques du téléphérique du Salève et adhésion, de ce fait, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève ; participation aux procédures partenariales et contractuelles de l'État et de la Région pour créer une



Le Bureau Communautaire de l'Agglo en séance

stratégie de développement d'un territoire à une échelle pertinente.

- **Équilibre social de l'habitat :** Programme Local de l'Habitat (PLH) ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
- **Politique de la ville dans l'agglomération :** dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ; dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

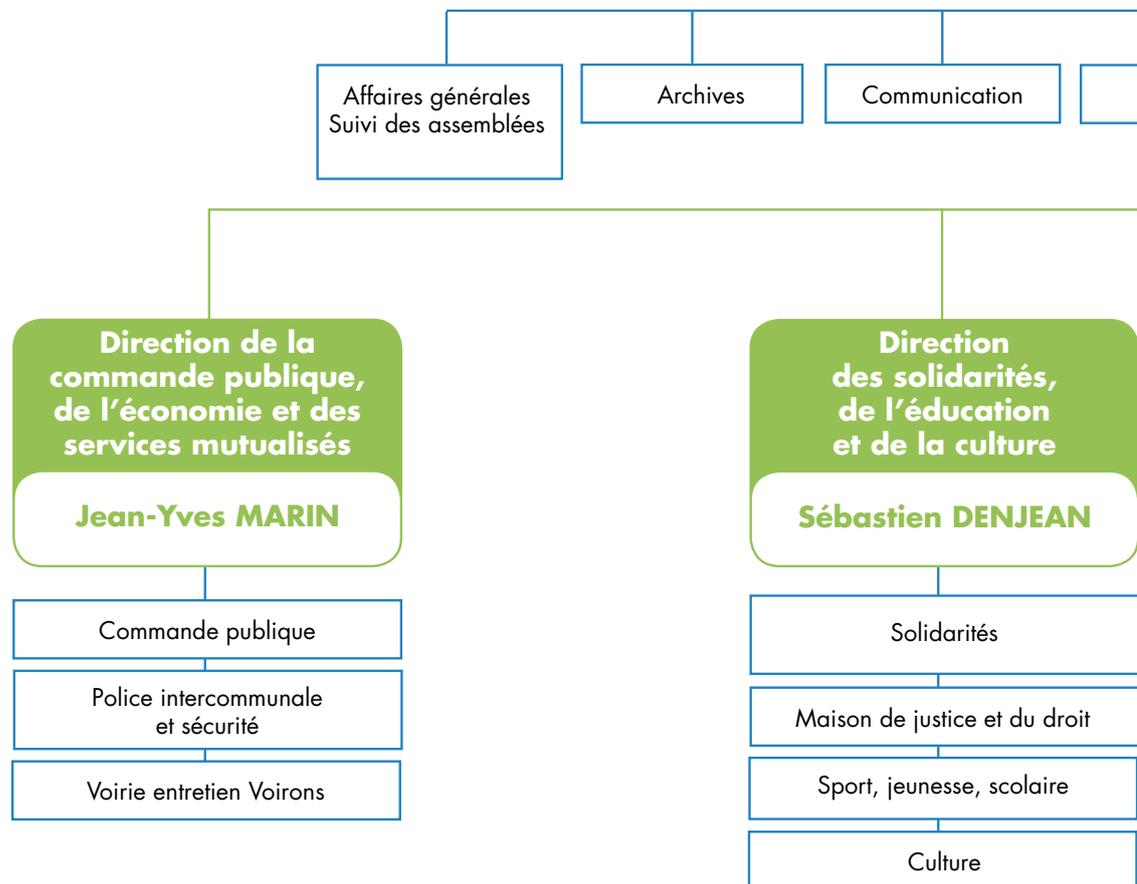
6 compétences optionnelles

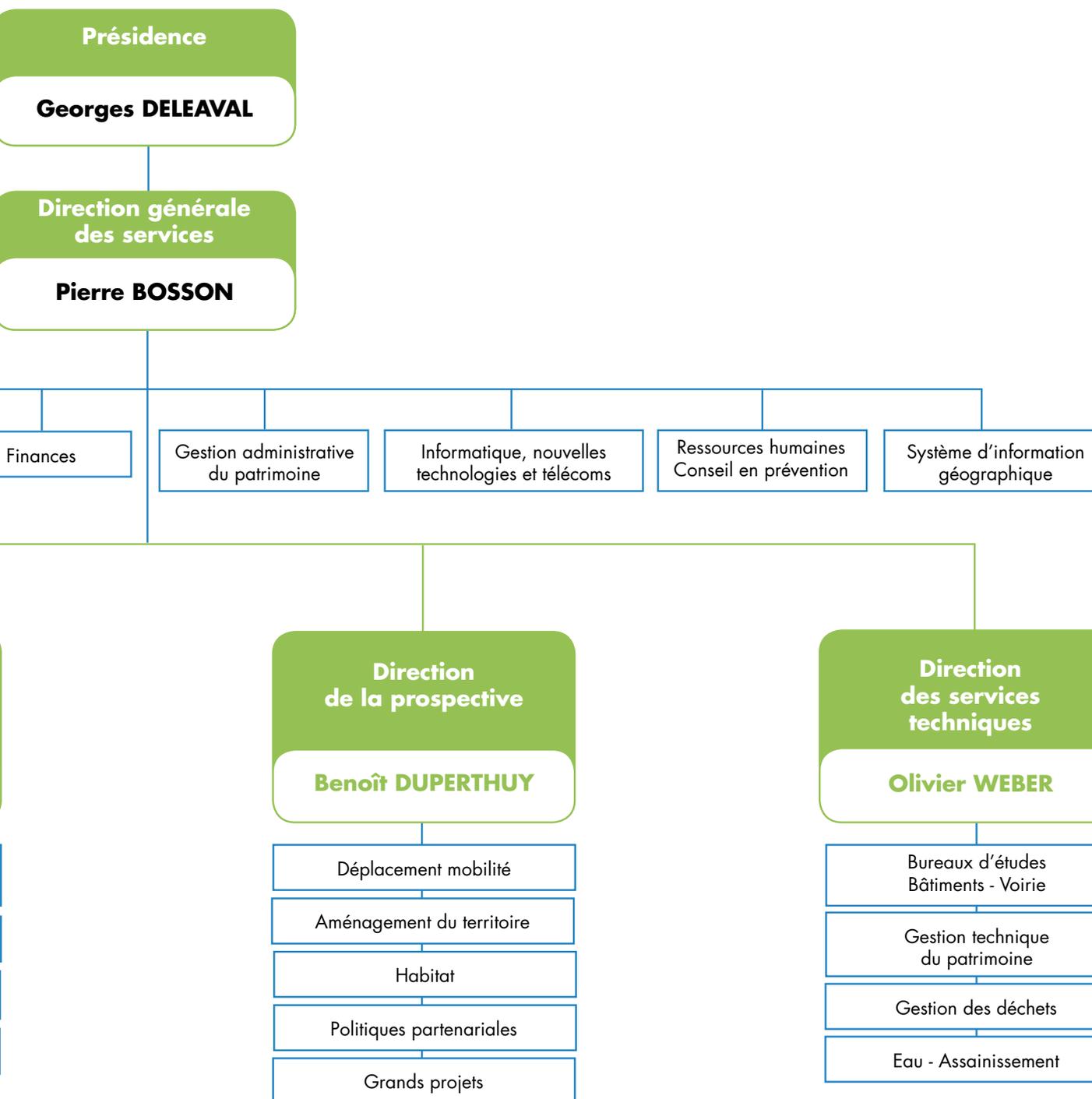
- Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Gestion de la ressource en eau, distribution de l'eau potable et assainissement ;
- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores) ;
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

- Soutien et accompagnement du milieu associatif et des organismes développant des actions d'intérêt communautaire notamment dans les domaines :
 - culturel (contribution au financement du cinéma d'art et d'essai de la MJC, festival « Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontières »...)
 - sportif (achat d'équipements ou de matériels, contributions financières à des associations et aide à l'organisation de manifestations sportives) ;
 - scolaire (soutien aux échanges inter-établissements et à des projets pédagogiques) ;
 - sécurité, salubrité et hygiène publique.
- Participation à la politique sanitaire du territoire : études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières (hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville) ;
- Contribution au service départemental d'incendie et de secours ;
- Soutien aux actions du milieu universitaire et de la recherche en matière de développement des Technologies de l'Information et de la Communication.

Organigramme des services d'Annemasse Agglo







**le fonctionnement
d'Annemasse Agglo**

A - La Direction des Affaires Générales

La Direction des Affaires Générales (DAG) met en application les décisions des élus à travers le suivi des assemblées, la transmission des actes au contrôle de légalité, assurant également la gestion des courriers administratifs.

Dotée de moyens supplémentaires en matière de secrétariat, la DAG a revu une partie de son organisation et rationalisé certaines tâches.

Au cours de l'année 2011, la Direction des Affaires Générales a également travaillé sur des projets de fond :

En 2011,

Annemasse Agglo comptabilise

168 délibérations

de Bureau Communautaire

au cours de 46 séances ;

179 délibérations

de Conseil Communautaire

au cours de 13 séances ;

140 décisions

du Président ;

37 arrêtés

(depuis le changement

de Présidence intervenu

en mai 2011).

→ La dématérialisation du courrier.

Elle vise à consommer moins de papier et à obtenir une traçabilité des courriers. En 2011, Annemasse Agglo, tous services confondus, a reçu en moyenne 5 000 courriers par mois. Une partie sera à terme, dématérialisée. La DAG a fait appel à un prestataire extérieur (Vicq Consultants) pour l'accompagner dans ce projet. Le diagnostic (organisation, process, volumes...) réalisé courant 2011 va permettre de faire des préconisations et de voir de quels outils logiciels se doter.

→ L'organisation du prochain transfert du siège administratif d'Annemasse Agglo.

Prévu en 2012, il a également fait partie des missions de la DAG. Ce service pilotera en effet le déménagement des 120 agents notamment sur les questions pratiques d'organisation.

B - La commande publique

Ce service a pour objectif d'assurer le respect des grands principes de l'achat public pour être en conformité avec le code des marchés publics. La Direction de la commande publique apporte son expertise en matière de procédures et d'exécution des marchés publics à l'ensemble des directions opérationnelles. Cette capacité d'analyse, de conseil et d'appui technique facilite et sécurise à la fois les appels d'offres et la passation des marchés dans les trois catégories : travaux, services et fournitures.

L'activité du service de la commande publique a triplé depuis la création d'Annemasse Agglo en 2007, raison pour laquelle il a bénéficié de trois créations de poste pour compter 6 personnes en 2011.

En 2011, 149 marchés ont été notifiés. Ils représentent un montant total de 26 531 938 € HT (hors marchés

à bons de commande sans maximum). 146 marchés ont été passés par le service commande publique : 143 pour le compte d'Annemasse Agglo et 3 pour le compte du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière du téléphérique du Salève). 3 marchés ont été contractés par Territoire 38 / SED 74, en tant que mandataire d'Annemasse Agglo pour les projets Tramway et BHNS.

(En 2011, 7 conventions de groupement de commandes ont été signées (contre 2 en 2010). Elles portent sur des marchés de travaux passés selon la procédure adaptée. Associant plusieurs acheteurs publics, les groupements de commandes ont pour avantage de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les achats. Cette augmentation témoigne aussi de la meilleure organisation entre les entités partenaires d'Annemasse Agglo.

Quant au nombre de procédures administratives lancées, il a lui aussi augmenté, passant de 65 en 2010 à 83 en 2011.

→ Les achats 2011 :

- le rythme de livraison de fournitures de bureau et de papier est resté bimensuel, soit 26 livraisons. 369 commandes ont été effectuées, pour un montant de 31 090 € TTC.

- les commandes de mobilier ont été limitées en vue du transfert des services d'Annemasse Agglo dans le nouveau siège administratif prévu fin septembre 2012. Elles se sont élevées à 16 commandes (contre 57 en 2010) pour un montant de 5 680,20 € TTC (contre 42 595,01 € TTC en 2010).

→ Les consultations :

Opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2010, la plate-forme de dématérialisation permet d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par Annemasse Agglo. 13 offres dématérialisées ont été réceptionnées en 2011 (contre 19 en 2010).

<http://annemasse-agglo.marcoweb.fr>



Intervention du service assainissement

C - Les ressources communes

1. Les ressources humaines

Chargé du recrutement, de la formation, de la gestion des carrières (promotion, mobilité, reclassement) ainsi que de la paie des agents, le service Ressources Humaines travaille aussi sur des missions transversales.

En 2011, il a notamment poursuivi la structuration des directions et des services consécutive à l'évolution des missions de l'Agglo et leur incidence sur l'organisation interne. Cette démarche a concerné les services suivants :

→ Informatique et Nouvelles Technologies, Eau-distribution, Assainissement, Station de dépollution, Collecte des ordures ménagères, SIG, Communication, École des Beaux Arts, Commande publique, Déchetteries, Ressources humaines.

Le service Ressources Humaines a rempli sa mission en matière de dialogue social en organisant les réunions régulières du Comité Technique Paritaire (CTP) et du Comité Hygiène et Sécurité. Il a également veillé à associer les représentants du personnel et les instances paritaires

au projet de l'Hôtel d'Agglo (futur siège administratif d'Annemasse Agglo).

Les effectifs

Au 31 décembre 2011, on dénombre 343 agents territoriaux dont :

- 264 fonctionnaires ;
- 57 non titulaires en CDD (emplois permanents) ;
- 3 non titulaires en CDI (emplois permanents) ;
- 8 non titulaires pour des besoins saisonniers ou un surcroît d'activité ;
- 6 non titulaires (modèles vacataires EBAG) ;
- 5 apprentis.

Les chiffres RH

- 942 candidatures reçues ;
- 65 procédures de recrutement ;
- 6 créations de poste ;
- 7 agents territoriaux et 11 non titulaires en CDD recrutés sur des emplois permanents ;
- 196 agents permanents formés (soit 924 journées de formation pour un coût de 180 440 €) ;
- 14 agents handicapés (4,6 %) ;
- 245 900 € investis par Annemasse Agglo au titre de l'action sociale en faveur du personnel.

Les évolutions

La masse salariale globale (tous secteurs confondus) a augmenté de 7,4 % en 2011 (11 900 K€ en 2010 contre 12 781 K€ en 2011). Ceci s'explique notamment par l'évolution des effectifs en Équivalent Temps Complet (ETC) : 306,87 ETC en 2010 contre 316,15 ETC en 2011.

2. Hygiène et Sécurité

Le service Hygiène & Sécurité est chargé de la mise en place et du suivi de la gestion des risques professionnels et de l'amélioration de conditions de travail. Assurant le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles, il intervient aussi sur des actions de prévention des risques. Il anime également le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS).

En 2011, il est intervenu sur l'amélioration continue des conditions de travail ainsi que sur des actions transversales avec les services concernés :

- Animation de sessions de formation :
 - ↳ module « Gestes et postures de travail » dans une logique de prévention des risques liés à l'activité physique,
 - ↳ session de « Sensibilisation à l'évacuation d'urgence » à la Maison de l'eau.
- Participation aux activités du CHS :
 - ↳ analyse de situations d'accidents de service, leurs causes et leurs effets, et propositions d'améliorations,
 - ↳ présentation des rapports de visites de l'ACFI (Agent chargé de la fonction d'inspection) et de leur suivi,
 - ↳ campagnes de sensibilisation (apposition d'autocollants dans les véhicules de service rappelant les interdictions de fumer et de téléphoner au volant),

- Actions de communication interne pour améliorer la connaissance du personnel vis-à-vis des risques professionnels (journal interne, informations spécifiques ponctuelles).
- Recensement des besoins de formation en hygiène et sécurité de l'ensemble du personnel pour les regrouper dans un marché public à bons de commande.
- Poursuite de l'évaluation des risques professionnels dans les services et de la mise en œuvre d'actions correctives.
- Participation active aux réunions préparatoires à la construction et à l'aménagement du futur Hôtel d'Agglo.
- Lancement d'une étude de signalétique sur le risque de bruit et sur le marquage des zones de circulation à la station de dépollution de Gaillard.
- Travail de recensement des fiches des données de sécurité des services utilisant certaines catégories de produits chimiques.

3. Gestion administrative du patrimoine

La gestion de patrimoine a pour objet de prévoir ou de fournir les moyens immobiliers dont ont besoin les utilisateurs. Elle est un vecteur de performance pour les collectivités territoriales; tout en rationalisant les budgets de fonctionnement, elle facilite l'optimisation des investissements.

Transferts

Pour 101 parcelles, les actes administratifs de transferts de biens entre le SIVMAA, la 2C2A, la CARA et Annemasse Agglo ont été rédigés.

Acquisitions

Ambilly : 1 parcelle de 10 m² achetée à la Commune d'Ambilly pour le Centre d'Hébergement d'Urgence de Stabilisation pour 1 250 €.

Annemasse : Hôtel d'Agglo : R2 et R3 dans l'immeuble Étoile du Sud, 26 places de parking et 2 locaux techniques pour 2 799 922.98 € TTC.

Arthaz : Périmètre de protection des puits de captage du Nant : 1 460 m² pour un total de 1 752 €.

Bonne : Séparateur à hydrocarbures : un terrain de 438 m² pour 1 051.20 €.

Ventes

Ambilly : Licence IV de la Brasserie de la Place à la Commune d'Ambilly pour 26 000 €.

Annemasse : Opération PLH - 46, rue du Chablais - 1 684 m² à la SIGEM pour 320 900 €.

Gaillard : Régularisation - Parking des Saules : Cession gratuite à la Commune de Gaillard de 1 841 m²; délaissés déversoir d'orages dit « Chez Michaud » : 115 m² HARI pour 5 750 €.

Vétraz-Monthoux - ZAC des Erables : 1 673 m² à la Commune de Vétraz-Monthoux via TERACTEM (SED Haute-Savoie) pour 61 007.68 €.



Sur le chantier du futur Hôtel d'Agglo



Le territoire vu depuis les Voirons

Baux

Un bail emphytéotique administratif a été consenti par la Ville d'Annemasse pour l'opération « habitat adapté » de la rue des Jardins.

Travail sur dossiers, négociations et procédures

- Lancement du dossier Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des captages de Grange Barthou, Pralets sur Lucinges et du Bray sur Cranves-Sales ;
- Bornages des périmètres immédiats des captages de Rive, Servette, Gouille Noire et Pré Chaleur sur Saint-Cergues, Moulins, Nant (parcelles hors périmètre) sur Arthaz et des réservoirs de : Grappaloup sur Saint-Cergues, Sous la ville sur Cranves-Sales et Crottes sur Lucinges ;
- Préparation d'une convention Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'instauration de nouveaux périmètres de protection des Sources des Eaux Belles ;
- Recherche de terrains ou de locaux pour l'agrandissement du dépôt des bus, l'abri grand froid, la déchetterie de Bonne et l'extension de la station d'épuration Ocybèle ;

- Gestion du foncier pour :
 - la reprise des locaux du Siège social (rue du Petit Malbrande),
 - la réception du Siège et parking de l'Hôtel d'Agglo,
 - les Assemblées Générales constitutives pour les copropriétés Étoile du Sud et Groupe Parking 1,
 - Altéa - Bail emphytéotique People and Baby,
 - la modification du PLU de Ville-la-Grand pour le projet « habitat adapté » de la Cambette,
 - le suivi de 8 assemblées générales des copropriétés où Annemasse Agglo est propriétaire,
 - la mise en accessibilité des autobus (5 dossiers),
 - la régularisation foncière suite à l'élargissement du Chemin de Servette à Vétraz-Monthoux,
 - la clôture de la chambre à gravier de la géline à Vétraz-Monthoux,
 - les travaux d'étanchéité à l'EBAG de Ville-La-Grand,
 - la barrière de sécurité au trou de Tarabara au Salève,
 - l'état des lieux du Centre Aéré avec la FOL 74 (Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie) pour renouvellement de la DSP (Délégation de Service Public),
 - le marché de géomètres pour instauration des servitudes d'eau et d'assainissement.

Assurances

- 39 sinistres automobiles déclarés pour 161 véhicules, 11 contraventions ;
- 11 sinistres dommages aux biens pour 200 immeubles ou ouvrages assurés ;
- 10 sinistres responsabilité civile déclarés à l'assurance ;
- 6 sinistres juridiques déclarés à l'assurance ;
- Nouveaux marchés d'assurances : Responsabilité civile, véhicules et juridiques ;
- Nouveaux contrats Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantier pour l'opération « habitat adapté » Rue des Jardins.

Patrimoine, baux et loyers

- 31 baux en qualité de propriétaire gérés par le service ;
- 4 renouvellements de baux aux Ateliers Relais de Gaillard ;
- Avenants pour assujettissement à la TVA suite à la création du budget immobilier d'entreprise.

4. Archives

Le tri et l'archivage ont un caractère obligatoire dans les collectivités locales et obéissent à des règles strictes. L'archivage électronique se développe, comprenant des aspects réglementaires ayant des conséquences sur l'organisation.



Dans le cadre de la charte d'archivage portant sur la période 2008-2014 et en vue du prochain transfert vers l'Hôtel d'Agglo, l'archiviste a poursuivi en 2011 ses actions de gestion des archives. Il accompagne les directions et les services le plus en amont possible, pour conseiller et optimiser les classements et les sauvegardes de documents.

Maîtriser le stockage et le classement des archives :

- Élimination avant versement aux archives de 111,64 ml ;
- Classement de 641,23 ml d'archives publiques dont 199,3 ml nouvellement classés ;
- Classement de 3,57 ml d'archives privées ;
- Conditionnement de 205,69 ml d'archives.

Sécuriser la communication des archives

- Gestion de 97 demandes de consultation soit 240 dossiers communiqués ;
- Les pages de la rubrique Archives sur le site web d'Annemasse Agglo ont été consultées par 741 visiteurs uniques (384 vues pour la page d'accueil).

Former et conseiller les services

- Conception d'un nouveau guide pratique des archives. Composé de 10 fiches pratiques, largement diffusé en interne, cette brochure a pour vocation de sensibiliser le personnel au classement électronique en leur présentant deux nouvelles notions : le versement et la communication des archives après versement ;
- Action de formation de 28 personnes sur 4 jours ;
- Conception de 22 tableaux de gestion des archives de services relevant de 3 des 5 directions : Direction générale, Direction des Services techniques et Direction de la Commande publique, de l'Économie et des services ;
- Conception de 2 plans de classement à la demande des services.

5. Communication

Le service Communication a une mission de conseil stratégique et de production d'outils et de supports. Ses missions recouvrent les champs de la communication institutionnelle (image et notoriété d'Annemasse Agglo), communication externe (faire connaître les projets et réalisations de l'Agglo, liens avec les habitants), communication interne (élus et agents).

Communication institutionnelle

- Conception de supports pour les vœux et documents administratifs ;
- Gestion des relations presse ;
- Réalisation de campagnes photos et vidéos ;
- Gestion du protocole et des événements ;
- Communication sur le transfert du siège vers l'Hôtel d'Agglo ;
- Mise à jour du site : www.annemasse-agglo.fr et des sites liés (Hôtel d'Agglo, la Cité de la Solidarité et le Centre de Loisirs de la Bergue).

Communication externe

- Publication de trois numéros du magazine « Côté Agglo » ; destiné aux habitants. Le magazine est encarté dans les bulletins d'information des 12 communes membres ;
- Conception des supports de l'EBAG (plaquettes, flyers, affiches, etc.) ;
- Événement de présentation au grand public de la compétence « Habitat » (Rencontres de l'Agglo 2011) ;
- Gestion de la communication de la Cité de la Solidarité Internationale ;
- Conception des supports de communication de l'Office de Tourisme ;
- Organisation d'événements et conception de supports imprimés pour la branche Solidarités d'Annemasse Agglo.

Communication interne

- Publication de 6 éditions du bulletin d'information du personnel (BIP) ;
- Conception et réalisation de supports imprimés pour les services ;
- Gestion de l'intranet et conception d'un cahier des charges pour la refonte de l'intranet et la création d'un extranet « élus » ;
- Gestion des conseils communautaires ;
- Événements destinés aux agents et aux nouveaux arrivants.

D – Finances et comptabilité : les comptes administratifs

En 2011, le compte administratif de l'agglomération représente plus de 93 millions d'euros.

1. Le Budget général

L'examen du compte administratif est l'occasion d'arrêter le résultat comptable de l'exercice précédent, mais c'est surtout, au travers de l'analyse des chiffres, l'opportunité d'effectuer un bilan d'activités d'Annemasse Agglo et de porter une appréciation sur sa situation financière.

a - Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (6 845 K€) :

Avec un peu moins de 21% des dépenses totales, les frais de personnel représentent, après l'attribution de compensation, la charge la plus importante de la section de fonctionnement.

L'effectif équivalent temps complet (ETC) représente 163.44 agents en 2011 contre 155.28 en 2010 soit une variation de + 8.16 agents ; elle est due principalement aux recrutements réalisés courant 2010 mais impactés en année pleine sur 2011.

Les subventions (1 288 K€) :

Elles sont versées aux associations soutenues financièrement par l'Agglo, dont les activités portent sur des domaines très variés :

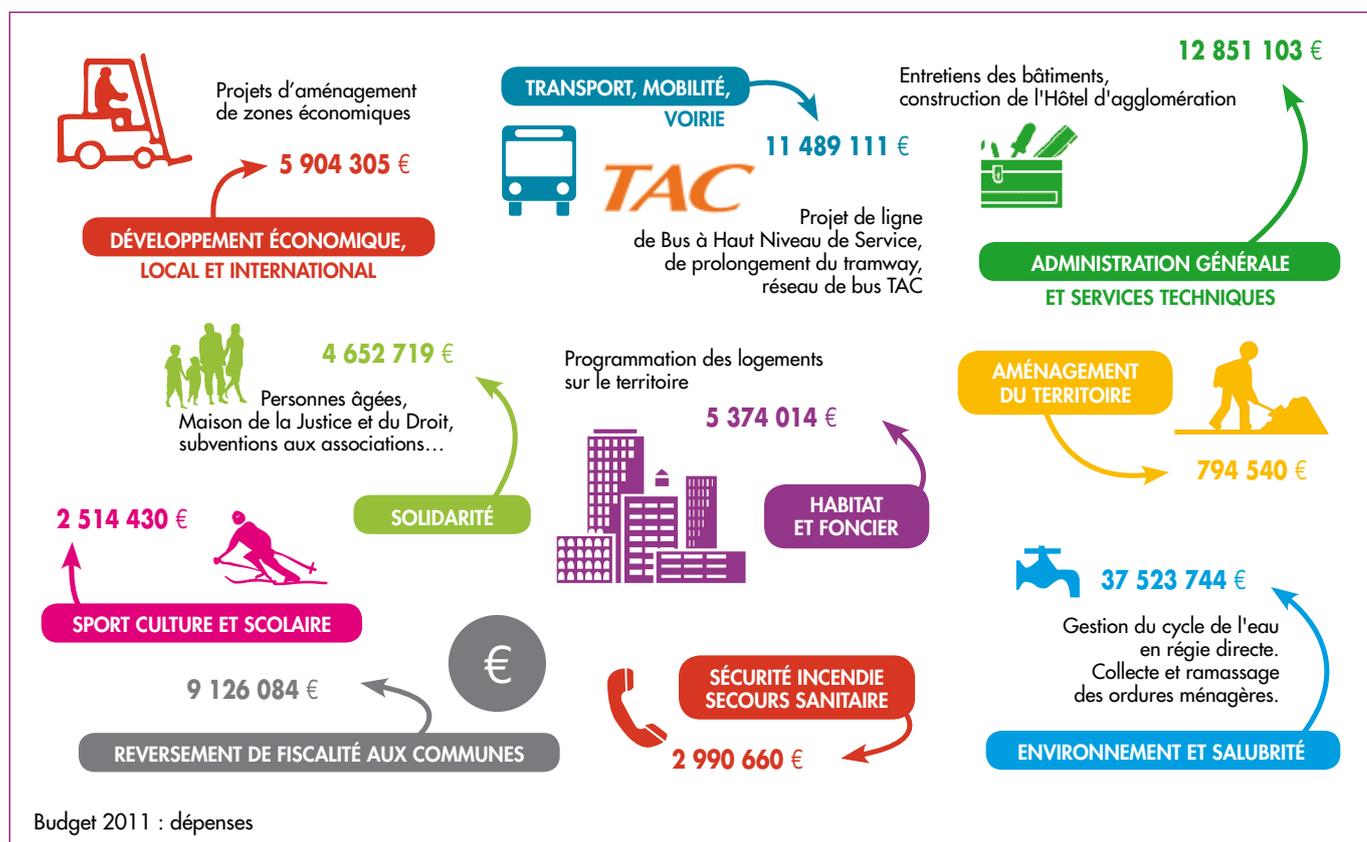
→ **Le domaine culturel et sportif : 89 K€.** Cette somme a notamment été consacrée au financement des actions menées par la MJC Centre (45 K€), l'association Théâtre du Torrent a bénéficié d'une aide de 8 K€ pour l'organisation du festival PATAF. Dans le domaine sportif, le Vélo Club d'Annemasse a obtenu une aide de 24 K€ pour l'organisation de la course Annemasse-Bellegarde, Ring Olympique de Gaillard a reçu 4 K€ pour l'organisation de la finale d'un Championnat de France, le reste des

subventions (8 K€) étant attribué à diverses associations sportives.

→ **Le domaine économique : 368 K€** dont 254 K€ destinés à l'Office de Tourisme y compris le reversement du solde du produit de la taxe de séjour. Les autres subventions ont été versées :

- au Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), association chargée de promouvoir les relations entre écoles et entreprises (91 K€) ;
- à l'association Genevois Haut Savoyard Initiatives (GHSI) (accompagnement financier à la création ou reprise d'entreprises) (20 K€) ;
- à la Commune d'Annemasse pour l'animation FISAC (3 K€).

→ **Le domaine scolaire 38 K€ :** soutien aux associations sportives des collèges et lycées pour la pratique en milieu scolaire et l'organisation d'actions pédagogiques.



2

le fonctionnement d'Annemasse Agglo

→ Le domaine social, la politique de la ville et le logement : sur les 639 K€, 517 K€ ont été consacrés aux associations et partenaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et notamment :

- La Mission Locale pour les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes du genevois haut-savoie (139 K€) ;
- L'Association Pour la REhabilitation des TOxicomanes (APRETO) (89 K€) ;
- Escale accueil (aide et accompagnement de personnes en difficulté d'insertion) (34 K€) ;
- Le centre de formation continue Greta Lemar (41 K€) ;
- L'association ALTHEA (prévention de la prostitution et aide à l'insertion) (33 K€) ;
- La maison Coluche (30 K€) ;
- L'association de Solidarité Internationale YELEN dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (30 K€) ;

→ Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ARIES dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal (41 K€) ;

→ L'Association d'Intervention Judiciaire et Sociale de la Haute-Savoie (18 K€).

En outre, la Communauté d'agglomération est intervenue en faveur :

- Des personnes âgées en soutenant financièrement les associations et notamment « Au rendez-vous des Gentianes » (6 K€), « REGAR » (13 K€) et « Les aînés de l'agglo » (1 K€) ;
- Des personnes handicapées : Association Espace Handicap (76 K€).

Annemasse Agglo a également financé l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 5 K€ et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de La-Roche-sur-Foron pour le fonctionnement de l'équipe mobile psychosociale pour 21 K€.

→ Les autres domaines : dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, l'association « Air de l'Ain et des pays de Savoie » a bénéficié de 15 K€. En matière de sécurité et de salubrité, 55 K€ ont été versés au profit de l'association « Animaux Secours ». L'amicale du personnel a bénéficié d'une participation de 10 K€. Enfin, dans le cadre de la participation à l'état civil de la commune d'Ambilly, 73 K€ ont été versés.

Les contributions aux organismes de regroupement (3 237 K€).

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, Annemasse Agglo adhère à d'autres structures intercommunales :

- Une participation financière importante revient au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRA) à hauteur de 2 530 K€ ;

→ Une contribution au financement du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du téléphérique du Salève (183 K€) ;

→ Une adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) (96 K€) ;

→ Un versement au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) (266 K€) ;

→ Une contribution de 158 K€ à l'Assemblée Régionale de Coopération/Syndicat Mixte (ARC SM) qui porte depuis 2010 le projet d'Agglomération franco-valdo-genevois ;

→ Un financement du Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville (SMDHAB) pour 4 K€.

Les intérêts de la dette (196 K€) ne mobilisent que 0.59% des dépenses totales.

Le déficit des services à comptabilité distincte (3 886 K€).

Le budget général finance très largement le développement des transports publics de l'agglomération annemassienne, l'assainissement eaux pluviales et le développement économique en alimentant les budgets annexes à hauteur de :

- 1 660 K€ pour les transports ;
- 1 119 K€ pour les eaux pluviales ;
- 731 K€ pour le développement économique ;
- 172 K€ pour la compensation des charges résultant de la gestion du service eaux pluviales par le service chargé de la gestion des eaux usées.

En outre, pendant 8 ans et de façon dégressive à compter de 2008, le budget général finance le service eaux usées du budget de l'assainissement conformément aux dispositions définies par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CECT). Pour 2011, cette participation représente 204 K€.

Le fonctionnement du service économie (575 K€) est assuré par la MED dans le cadre d'un marché.





Le téléphérique du Salève à la station d'arrivée

L'attribution de compensation (9 126 K€).

49.81% du produit net de la fiscalité (hors FNGIR) est reversé aux communes.

Reversement du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : Annemasse Agglo abonde le FNGIR à hauteur de 2 041 K€, montant compris dans les recettes de la fiscalité.

Les autres dépenses de fonctionnement (3 659 K€) reflètent les charges d'exploitation des services. On notera principalement :

- Les frais d'étude (188 K€) se rapportant notamment :
 - Au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) (37 K€) ;
 - Au document d'aménagement commercial (DAC) (29 K€) ;
 - À l'assistance pour le déménagement du siège social (33 K€) ;
 - À l'étude de préfiguration des équipements sportifs (33 K€) ;
 - À l'étude pour le projet du centre aquatique (23 K€) ;
 - À l'étude d'urbanisation de la zone des 3 Noyers (17 K€) ;

- Les honoraires : 45 K€ ;
- Les primes d'assurance : 67 K€ ;
- Les frais de carburant et autres fluides : 329 K€ ;
- Les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 330 K€ ;
- Les prestations de services diverses et la maintenance : 533 K€ ;
- Les charges locatives : 256 K€ ;
- Les fournitures diverses : 343 K€ ;
- Les frais de communication (documentation, affranchissement, télécom...) : 408 K€ ;
- Les indemnités des élus : 477 K€ ;
- Les charges liées à la DSP du centre aéré : 318 K€ ;
- Les annulations de titres sur exercices antérieurs : 186 K€ ;

Les amortissements (1 789 K€).

Ils représentent un peu plus de 5% des dépenses totales et constituent une partie de l'autofinancement.

b - Les recettes de fonctionnement

Les locations (261 K€) concernent notamment :

- Le commissariat (125 K€) ;
- Les ateliers relais (37 K€) ;
- Les appartements et autres immeubles acquis dans le cadre du fonds de portage foncier (12 K€).

Le prélèvement Loi SRU (127 K€).

La loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain autorise les communautés d'agglomération dotées d'un PLH à percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes membres de l'EPCI dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20% de leur parc locatif. Les communes concernées par cette mesure ont été en 2011 (au titre de l'année 2010) :

→ Ambilly	35 K€
→ Cranves-Sales	37 K€
→ Ville-la-Grand	11 K€
→ Vétraz-Monthoux	44 K€

Les subventions (357 K€) correspondent :

- Aux compensations versées par le Département et la Région pour l'utilisation des gymnases intercommunaux (94 K€) ;
- Aux aides de l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du CUCS (113 K€), du PLH (6 K€), du FISAC (6 K€) ;
- Aux aides de la Région pour l'animation et le développement de la Cité de la Solidarité Internationale (32 K€) ;

- Aux aides de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) et du Département pour le fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit (52 K€) ;
- Aux participations versées par les communes pour les prestations périscolaires de l'EBAG (45 K€) ;
- À la participation financière du GLCT du téléphérique du Salève (9 K€) pour les prestations assurées par les services de l'Agglo.

Les remboursements divers (1 488 K€) concernent essentiellement :

- La participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget général (476 K€) ;
- La redevance de l'EHPAD Les Gentianes (46 K€) ;
- Le remboursement par les communes du secteur des Voirons des services mutualisés de police et de voirie (857 K€) ;
- Le remboursement des postes de l'EHPAD des Gentianes (88 K€).

Les autres recettes (693 K€) proviennent essentiellement :

- Des remboursements des intérêts de l'emprunt de l'EHPAD « Les Gentianes » (75 K€) ;
- Des inscriptions à l'EBAG (190 K€) ;
- Du produit de la facturation des prestations effectuées par les services techniques pour le compte des autres budgets (226 K€) ;
- Du remboursement d'assurances (sinistres et maladie) (63 K€) ;
- Reversement du solde de trésorerie de l'association de l'Office du Tourisme dans le cadre de sa dissolution (104 K€).

La fiscalité (20 362 K€) correspond à la cotisation foncière des entreprises, dont le reversement FNGIR.

Les allocations compensatrices (591 K€) se rapportent aux compensations versées par l'État pour exonération de taxe professionnelle et taxe d'habitation.

L'attribution de compensation (363 K€) est reversée par les communes d'Ambilly et Lucinges.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (10 549 K€) comprend deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 569 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (4 980 K€).

La Taxe de séjour (70 K€). Annemasse Agglo a encaissé en 2011 le reliquat des taxes dues avant le transfert de la gestion de cette taxe à l'EPIC du Tourisme.

Le produit des cessions d'actifs (471 K€) se rapporte à la vente à la SIGEM de terrains annexes au commissariat et à la Ville dans le cadre de l'opération « Chablais Gare ».

Les opérations d'ordres : Il s'agit d'opérations comptables destinées à immobiliser des charges de fonctionnement (travaux en régie), à constater les moins values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cessions d'actifs) et à atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées).

c - Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2011 s'élève à **15 959 K€**.

Le remboursement du capital de la dette (1 610 K€). Ce poste augmente suite à l'avance faite à la SIGEM de 1 062 K€.

Les subventions d'équipement (3 243 K€) :

- L'Agglo a soutenu financièrement, par l'octroi de subventions d'équipement, des actions menées en faveur :
 - Du logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et grâce aux aides du PLH (3 016 K€) ;
 - De la politique sanitaire et sociale : reversement de la 36^e tranche des Fonds Genevois affectée à la construction de l'EHPAD « La Kamouraska » (200 K€), subvention du reliquat des travaux de viabilisation des terrains pour le nouvel hôpital Annemasse Bonneville (27 K€).

3.74% des dépenses d'investissement ont été consacrées **aux acquisitions immobilières et de matériel**.

Les frais de dépollution et de terrassement pour la construction des chalets rue des Jardins ont mobilisés 160 K€. Annemasse Agglo a poursuivi en 2011 sa politique de maintenance patrimoniale et s'est dotée des moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions :

- De matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (95 K€) ;
- De matériel divers et de mobilier (206 K€) ;
- De 3 véhicules de services, d'un tracteur de voirie et de 2 motos pour la police intercommunale (132 K€).

Des travaux d'aménagement et de grosses réparations

du patrimoine ont été réalisés pour 211 K€ :

- 80 K€ : commissariat ;
- 74 K€ : centre aéré Pierre Martin ;
- 23 K€ : gymnases ;
- 11 K€ : EHPAD « Les Gentianes » ;
- 10 K€ : bureaux de la police intercommunale ;
- 13 K€ : aménagement de divers autres bâtiments.

Les travaux et études : 3 134 K€ ont été mobilisés, notamment pour :

- Les études menées dans le cadre des déplacements et de l'accessibilité (220 K€) ;
- L'étude du tramway (1 827 K€) ;
- L'étude du projet Étoile-gare (374 K€) ;
- Les études et travaux pour les zones économiques (92 K€) ;
- Les études pour le CHUS d'Ambilly (31 K€) ;
- Les travaux pour les chalets de l'opération « habitat adapté » rue des Jardins à Annemasse (572 K€).

Les Autorisations de Programmes :

- L'Hôtel d'Agglo a mobilisé 5 641 K€ dont 2 951 K€ pour les achats en VEFA et 2 690 K€ pour les travaux de construction ;
- Les travaux de contournement du centre de Ville-la-Grand se sont élevés à 473 K€ dont 45 K€ d'étude de faisabilité du Pont Neuf.

d - Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est arrêté à **14 485 K€**.

42.45 % sont constituées par l'autofinancement :

- Au titre de l'affectation du résultat : 4 359 K€ ;
- Au titre des amortissements : 1 789 K€ ;

25.61 % proviennent de subventions dont notamment :

- 1 781 K€ versés pour la construction du nouvel Hôtel d'agglomération (Région et 38^e tranche des Fonds Genevois) ;
- 1 574 K€ versés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (État et Région) ;
- 213 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts de l'EHPAD « Les Gentianes » ;
- 92 K€ destinés au financement du programme local de l'habitat (État et Région) ;
- 28 K€ versés pour les vestiaires et sanitaires du centre aéré Pierre Martin ;
- 14 K€ destinés au financement des études du projet Étoile-Gare.

Les autres recettes proviennent du FCTVA (1 288 K€), de l'emprunt contracté pour le financement de l'Hôtel d'Agglo (2 655 K€) et d'opérations d'ordre.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	36 181 541,15	14 484 878,92	50 666 420,07
Dépenses 2011	33 160 669,24	15 959 115,73	49 119 784,97
TOTAL	3 020 871,91	-1 474 236,81	1 546 635,10
Situation initiale	5 000 137,58	-606 361,67	4 393 775,91
TOTAL	8 021 009,49	-2 080 598,48	5 940 411,01
Reports de dépenses	-	9 060 347,34	9 060 347,34
Reports de recettes	-	8 484 986,40	8 484 986,40
TOTAL		-2 655 959,42	5 365 050,07

2. Le Budget assainissement

a - Les dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (2 006 K€) :

Ils correspondent aux rémunérations de 44.85 agents équivalent temps complet (ETC), contre 47.86 agents ETC en 2010; cette diminution résulte de départs de titulaires en cours d'année non encore remplacés.

Les intérêts de la dette (531 K€) ne mobilisent que 5.5 % des dépenses totales d'exploitation. Cinq emprunts en dernière échéance 2010 sont à l'origine de la diminution de ce poste en 2011.

L'entretien du réseau (679 K€) : Les quelques 340 km de réseaux d'assainissement de l'agglomération nécessitent un entretien important et régulier, confié dans le cadre de marchés de prestations d'hydrocurage et de nettoyage à l'entreprise Thermo et au groupement d'entreprises Barbaz/SATP/Clapasson.

Les autres dépenses d'exploitation (2 191 K€).

Ces dépenses comptabilisent les charges liées à l'activité du service et principalement :

- Des fluides (361 K€) ;
- Des frais d'entretien hors entretien du réseau (392 K€) ;
- Des fournitures y compris produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration (302 K€) ;
- Des frais liés au fonctionnement des stations d'épuration (509 K€) ;
- À l'annulation de factures impayées et admission en non valeur (106 K€) ;
- À la participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales (143 K€) ;
- Assurances (31 K€), études (15 K€), frais de télécommunication (17 K€), écritures comptables de cessions (en particulier SIAM) pour (189 K€).

Les branchements privés (301 K€) :

ces travaux, réalisés par l'Agglo sur le domaine public pour le branchement des particuliers, sont ensuite refacturés aux usagers.

Les amortissements (3 393 K€) : Ils contribuent à l'effort d'autofinancement et confirment la volonté d'Annemasse Agglo de renforcer le réseau sur l'ensemble du territoire.

Redevance modernisation réseaux (576 K€) : redevance collectée auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'eau.

b - Les recettes d'exploitation

La redevance d'assainissement (5 299 K€) est la principale ressource d'exploitation. Elle représente près de 47,50% des recettes.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT	EN € HT / m ³
année 2008	1,14 €
année 2009	1,14 €
année 2010	1,24 €
année 2011	1,24 €

L'abonnement (240 K€) : l'augmentation de 26% depuis 2010 reflète la majoration progressive de l'abonnement annuel sur l'ex-CARA prévue sur 8 ans et l'évolution du nombre d'abonnés.

La participation financière pour raccordement à l'égout (1 450 K€) correspond au droit de branchement facturé suite au dépôt de permis de construire. Cette recette est très variable d'une année sur l'autre.

La contribution du budget général (1 291 K€) au service eaux pluviales assure le financement de l'exploitation du service et le remboursement des emprunts. Augmentant chaque année, elle traduit l'effort important consenti par l'Agglo pour la construction des réseaux d'eaux pluviales.

CONTRIBUTION DU BG	EN K€
année 2009	1 135 €
année 2010	1 220 €
année 2011	1 291 €

Les subventions d'exploitation (743 K€)

proviennent principalement de l'Agence de l'Eau (prime d'épuration des stations d'épuration 527 K€) et du budget général de l'Agglo (204 K€) pour les eaux usées suite à la fusion (pratique supprimée progressivement sur 8 ans à compter de 2008).

Les autres recettes (391 K€) ne représentent que 3,51% des recettes totales. On retiendra principalement :

- Le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station OCYBELE par les camions hydrocureurs (135 K€) ;
- Le transfert en investissement des études en régie (99 K€).

c - Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette représente 1 236 K€ soit 18,57 % des dépenses totales d'investissement.

Les travaux et études ont mobilisé 4 139 K€ dont 2 008 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales et 2 131 K€ pour les réseaux d'eaux usées.

D'autres équipements ont été acquis pour un montant de 213 K€ dont :

- Acquisition de terrains : 19 K€ ;
- Matériel informatique et logiciels : 12 K€ ;
- Acquisition ou remplacement de matériel technique : 126 K€ ;
- Acquisition de véhicule (1 fourgon) : 11 K€.



Usine de dépollution Ocybèle

- 90 K€ du Conseil Général pour financer les travaux route de Loëx à Bonne ;
- 49 K€ et 20 K€ versés par le SMDEA pour financer les travaux situés respectivement chemin de Coulé Malan à Bonne et route des Vignes à Machilly ;
- 50 K€ de l'Agence de financement des investissements pour les transports en France pour les travaux réalisés dans le cadre du contournement du centre-ville de Ville-la-Grand ;
- 22 K€ du SMDEA pour financer le collecteur des Esseims à Cranves-Sales.

Les autres recettes correspondent aux écritures d'ordre de cessions d'actifs. Le FCTVA complète le financement de la section d'investissement pour 281 K€.

d - Les recettes d'investissement

L'autofinancement (amortissement + affectation du résultat 2010) est la principale recette d'investissement soit 4 370 K€. L'emprunt contracté pour le financement du réseau d'eaux pluviales auprès de la Société Générale représente 4 000 K€. Il sera remboursé sur 15 ans au taux de 4.60 %.

Les subventions s'élèvent à 369 K€, dont :

- 111 K€ versés par le SMDEA et l'Agence de l'Eau au titre du financement du basculement des effluents de Cranves-Sales vers Ocybèle ;

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	11 157 989,66	9 346 260,84	20 504 250,50
Dépenses 2011	9 676 706,10	6 657 474,49	16 334 180,59
RÉSULTAT 2011	1 481 283,56	2 688 786,35	4 170 069,91
Situation initiale	3 798 703,55	-3 079 737,66	718 965,89
SITUATION FINALE	5 279 987,11	-390 951,31	4 889 035,80
Restes à réaliser en dépenses	-	2 032 014,22	2 032 014,22
Restes à recouvrer en recettes	-	996 574,33	996 574,33
TOTAL		-1 426 391,20	3 853 595,91

3. Le budget des ordures ménagères

a - Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (1 912 K€) représentent près de 24% des dépenses totales de fonctionnement, ils correspondent aux salaires et charges de 54.84 agents ETP (contre 51.60 agents en 2010).

Les intérêts de la dette (28 K€) ne mobilisent que 0.35% des dépenses et sont en constante diminution : de 47 K€ en 2007 à 42 K€ en 2008 puis 36 K€ en 2009 et 32 K€ en 2010, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2005.

Les cotisations SIDEFAGE (4 735 K€) comprennent :

- Le traitement des OM par le SIDEFAGE : c'est la principale dépense de ce budget à hauteur de 4 328 K€ soit plus de 53% des dépenses totales. Le tonnage transféré à l'usine de traitement a représenté 33 355 tonnes. Le coût du traitement et du transport est resté stable entre 2010 et 2011 à 137.15 € TTC la tonne.

- Les augmentations au 1^{er} janvier 2011 de 1 € HT par tonne du tarif de transfert et de 0.70 € HT par tonne de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) ont été compensées par la diminution de 7 € HT par tonne des tarifs d'incinération ;
- La participation au fonctionnement du SIFAGE à hauteur de 100 K€ ;
- Le traitement des déchets verts pour 307 K€.

Le traitement des collectes sélectives (239 K€) se rapporte aux pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois. La dépense globale affectée à ce poste a diminué de 1.83 % entre 2010 et 2011.

Les autres dépenses de fonctionnement (980 K€) correspondent aux frais de fonctionnement du service dont :

- Les crédits destinés au financement de la collecte des déchets de l'ex-CCV jusqu'en mars 2011 (72 K€), de la collecte du marché alimentaire (66 K€), et des frais liés au fonctionnement des déchetteries (18 K€) ;
- Les frais de carburant (180 K€) et les autres fluides (eau, énergie) (10 K€) ;
- L'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (185 K€) ;
- Les frais d'entretien du matériel roulant (124 K€) et des autres biens (43 K€) ;
- Les frais de communications (imprimés, insertions, publicité, télécommunication) (62 K€).

b - Les recettes de fonctionnement

La principale ressource est constituée par le produit de **la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** représentant près de 95% des recettes totales. L'année 2011 est celle de l'harmonisation du taux qui est fixé sur l'ensemble du territoire à 8,41%. L'évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est retracée dans le tableau suivant :

ANCIEN SECTEUR 2C2A			
2008	2009	2010	2011
9,21%	8,99%	8,87%	8,41%

ANCIEN SECTEUR CCV			
2008	2009	2010	2011
9,28%	8,67%	8,43%	8,41%

Au regard du produit de la TEOM, les autres recettes de fonctionnement sont peu significatives. On notera principalement :

- Le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (108 K€) ;
- Le produit de la redevance spéciale (40 K€) ;
- Les autres recettes constituées notamment par la vente de containers (76 K€) et du produit de la facturation de la ferraille (137 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	8 682 077,45	511 829,91	9 193 907,36
Dépenses 2011	8 105 101,80	746 318,04	8 851 419,84
RÉSULTATS 2011	576 975,65	-234 488,13	342 487,52
Situation initiale	3 203 441,54	210 500,51	3 413 942,05
SITUATION FINALE	3 780 417,19	-23 987,62	3 756 429,57
Restes à réaliser en dépenses	-	433 200,28	433 200,28
Restes à réaliser en recettes	-	15 763,00	15 763,00
TOTAL		-441 424,90	3 338 992,29

c - Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette a mobilisé 99 K€. Ce poste a augmenté de près de 4% entre 2010 et 2011 du fait du vieillissement de la dette.

Les acquisitions de matériels, véhicules, logiciels et outillages représentent globalement 359 K€. Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de 5 caisses Ampliroll, de 2 camions benne et d'un véhicule léger.

Les agencements et aménagements concernent principalement les travaux de création de vestiaires à la déchetterie des Grands Bois (140 K€) et la création de points de collecte enterrés à Bonne et Saint-Cergues (102 K€).

Les travaux et études correspondent aux études pour le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie de Gaillard.

d - Les recettes d'investissement

L'essentiel des recettes est assuré par l'autofinancement, constitué de l'amortissement et de l'affectation du résultat 2009 (376 K€) et par le FCTVA (80 K€). La subvention de 48 K€ a été versée par le SIFAGE pour financer l'installation des conteneurs enterrés.



À la source de l'eau avant sa distribution

4. Le budget de l'eau

a - Les dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (2 018 K€) représentent plus d'un quart des dépenses totales pour un effectif de 53.02 agents ETC, soit une variation de +0.89 agents ETC par rapport à 2010.

Les intérêts de la dette (638 K€) mobilisent 8.50% des dépenses totales. Elles ont augmenté de presque 14% depuis 2010 en raison du recours à de nouveaux emprunts destinés à financer la construction du réservoir de Haut-Monthoux et les réseaux d'adduction en eau potable.

Les autres dépenses de fonctionnement (2 271 K€) représentent un peu plus de 30% des dépenses et correspondent aux charges d'exploitation du service avec principalement :

- Les fluides 358 K€ ;
- Les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs) 423 K€ ;
- Les petites fournitures (fournitures d'entretien, habillement, carburant) 134 K€ ;

- L'entretien du réseau, du matériel et des bâtiments et la réalisation de branchement 763 K€ ;
- La participation aux charges fonctionnelles du budget général 146 K€ ;
- Les annulations de factures 2010 et les constatations de créances irrécouvrables 190 K€.

Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (2 588 K€) constituent plus d'un tiers du total des dépenses. On notera principalement :

- L'autofinancement sous la forme des amortissements à hauteur de 1 385 K€ ;
- La redevance prélèvement et la redevance pollution reversées à l'Agence de l'Eau pour 1 174 K€.

b - Les recettes d'exploitation

Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement (5 644 K€)

constituent 70% des recettes totales. En juillet 2011 le prix du m³ d'eau HT a été augmenté de 2.04% passant ainsi de 0.98 € HT m³ à 1.00 € HT/m³. Le cube d'eau vendu en 2011 représente 4 711 895 m³ contre 4 715 022 m³ en 2010. La faible diminution constatée résulte d'un décalage sur les relevés, en particulier sur la ville d'Annemasse, entre 2010 et 2011.

Les autres recettes d'exploitation (1 007 K€) correspondent pour l'essentiel :

- Au produit de la facturation de travaux (444 K€) ;
- Aux remboursements des frais de personnel des services régie et facturation par les budgets d'Assainissement (248 K€) et des Ordures Ménagères (2 K€) ;
- Au transfert des travaux en régie en section d'investissement (54 K€) ;
- Aux remboursements des frais d'affranchissement (36 K€) ;
- Remboursement des communes dans le cadre de la convention de mutualisation pour la gestion des poteaux incendie (78 K€).

Les recettes de l'Agence de l'Eau (1 251 K€) correspondent à :

- La redevance prélèvement (317 K€) ;
- La redevance pollution domestique (933 K€).

Ces redevances, collectées par Annemasse Agglo, sont reversées à l'Agence de l'Eau.

Les subventions transférées en exploitation (108 K€) financent les investissements amortissables. Elles sont transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués.

Les stocks (36 K€) : cette ligne constate la valeur du stock de compteurs au 31 décembre 2011.

c - Les dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 995 K€.

Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages dont le montant est arrêté à 204 K€ se rapportent à :

- L'établissement de périmètres de protection des puits de captage sur les communes d'Arthaz, Lucinges et Étrembières pour 14 K€ ;
- L'acquisition d'un véhicule de service 4X4 et de 3 fourgons pour 102 K€ ;
- L'achat d'une mini pelle pour 38 K€ ;
- L'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service 50 K€.

Des agencements et aménagements ont été effectués à hauteur de 155 K€ dont 42 K€ pour les travaux de rénovation des locaux des Eaux Belles, 91 K€ pour la réalisation de travaux d'assainissement dans le cadre de la protection du puits d'Arthaz et 18 K€ pour la rénovation de la télégestion.

Les travaux et études ont mobilisé 3 214 K€. Annemasse Agglo a poursuivi son effort d'investissement pour le développement du réseau (2 799 K€ dont 1 269 K€ pour le réservoir de Haut Monthoux) mais elle a également consacré 296 K€ aux travaux d'entretien des réseaux existants. Les frais d'études représentent 65 K€ et les travaux en régie 54 K€.

d - Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement a été assuré par la mobilisation d'emprunt (8 300 K€) et par l'autofinancement composé des amortissements et de l'affectation du résultat de 2010 (2 032 K€).

Les subventions reçues représentent 348 K€, notamment 232 K€ de l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA). Des subventions du Conseil Général et du SMDEA pour le financement des travaux d'adduction d'eau viennent compléter ces recettes (116 K€).

5. Le budget des transports urbains

a - Les dépenses d'exploitation

Les charges de la gestion déléguée (3 255 K€) représentant 63% des dépenses totales. L'augmentation résulte de l'actualisation du contrat de délégation de service public.

Le remboursement de frais au délégataire (197 K€) est prévu par le contrat de délégation de service public. L'augmentation est due à la surévaluation du rattachement de charges fin 2009 : le résultat 2010 s'en est trouvé diminué. Le remboursement de la taxe sur les salaires représente 144 K€, la participation à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) représente 17 K€ et le remboursement des abonnements Diabolo 36 K€.

Les transports scolaires pour les lycéens et collégiens du territoire ont mobilisé 537 K€.

Le remboursement du versement transport (27 K€) est effectué au profit des entreprises qui ont acquitté à tort le versement transport.

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	8 045 907,88	10 764 515,32	18 810 423,20
Dépenses 2011	7 514 352,76	4 764 801,62	12 279 154,38
RÉSULTAT 2011	531 555,12	5 999 713,70	6 531 268,82
Situation initiale	413 245,82	-5 589 502,68	-5 176 256,86
SITUATION FINALE	944 800,94	410 211,02	1 355 011,96
Restes à réaliser en dépenses	-	2 890 370,36	2 890 370,36
Restes à recouvrer en recettes	-	3 185 420,00	3 185 420,00
TOTAL		705 260,66	1 650 061,60



première échéance en mars 2012. Il sera remboursé sur 7 ans, au taux de 3.96%.

Les autres dépenses de fonctionnement (341 K€) se rapportent pour l'essentiel

- Aux participations :
 - charges fonctionnelles du budget général d'Annemasse Agglo (125 K€),
 - frais de construction des quais de bus et leurs aménagements réalisés par les communes (172 K€),
 - aux frais de gestion et de communication des Transports Publics Genevois (TPG) (9 K€) dans le cadre de la convention UNIRESCO régionale.
- Aux études :
 - mesures de qualité du réseau de transport (18 K€),
 - conception et réalisation de l'identité et de l'univers graphique du BHNS (10 K€).

Le solde, soit 7 K€, correspond aux charges diverses de gestion.

Les intérêts de la dette (19 K€) ne représentent que 0.37% des dépenses totales et ont diminué : le nouvel emprunt de 1 333 K€, destiné au financement de l'acquisition d'autobus, a été contracté auprès de la Société Générale fin novembre avec une

Les amortissements (791 K€) reflètent la politique d'investissement de l'Agglo en faveur des transports avec notamment l'achat d'autobus.

b - Les recettes d'exploitation

Les subventions du Département et de l'État (1 076 K€) financent les transports scolaires. En 2011, le Département a procédé à la régularisation des subventions des années 2007 à 2010 (523 K€) ce qui explique la hausse des versements entre 2010 et 2011.

La participation du budget général (1 661 K€) reflète l'effort important consenti par l'Agglo pour le développement des transports publics.

	MONTANT PARTICIPATION
2007	1 051 K€
2008	1 096 K€
2009	1 779 K€
2010	1 581 K€
2011	1 661 K€

Le versement transport (2 520 K€) est la principale recette du compte administratif (46.01%). Il est acquitté par les entreprises et administrations de plus de 9 salariés. Le taux de 0.6% de la masse salariale est appliqué depuis le 1^{er} juillet 2005.

c - Les dépenses d'investissement

Les frais d'études (195 K€) : principalement les honoraires de maîtrise d'ouvrage pour le BHNS (119 K€) et les levés topographiques pour le BHNS (71 K€).

Le remboursement du capital de la dette (207 K€) mobilise 8.14% des dépenses. L'encours de la dette a augmenté avec le nouvel emprunt contracté fin novembre, passant de 561 K€ en 2010 à 1 687 K€ en 2011.

477 K€ ont été consacrés à l'acquisition d'un bus articulé (447 K€) et à l'entretien des bus existants (30 K€).

Acquisition de matériel 54 K€ : essentiellement l'achat et l'installation d'un serveur de géolocalisation des bus (22 K€), le remplacement de la station de lecture des cassettes de vidéosurveillance (8 K€) et de l'habillage de 4 BHNS (13 K€).

Agencements et aménagements (566 K€) :

- Le mandat de maîtrise d'ouvrage du BHNS (275 K€) ;
- L'aménagement de voirie : contournement du centre de Ville-la-Grand (236 K€) ;
- La sécurisation des bureaux de la société TP2A (22 K€) ;
- L'aménagement des poteaux d'arrêt (23 K€).

d - Les recettes d'investissement

Elles sont assurées principalement :

- Par l'autofinancement (1 529 K€) constitué par les amortissements (791 K€) et l'affectation du résultat 2010 (738 K€) ;

- Par un emprunt de 1 333 K€ contracté en fin d'exercice 2011 auprès de la Société Générale ;
- Par le remboursement de la TVA dans le cadre du transfert de droit à déduction (169 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	5 476 722,12	3 902 051,31	9 378 773,43
Dépenses 2011	5 166 804,28	2 544 984,22	7 711 788,50
RÉSULTAT 2011	309 917,84	1 357 067,09	1 666 984,93
Situation initiale	231 057,73	-145 891,22	85 166,51
SITUATION FINALE	540 975,57	1 211 175,87	1 752 151,44
Restes à réaliser en dépenses	-	2 879 357,17	2 879 357,17
Restes à recouvrer en recettes	-	6 850 000,00	6 850 000,00
TOTAL		5 181 818,70	5 722 794,27



6. Le budget des interventions économiques (ZAC des Erables)

a - Les dépenses d'exploitation

Elles ne représentent que 7 K€ pour règlement de travaux de voirie (4 K€), de réparation d'un mât d'éclairage public (3 K€) et taxe foncière.

b - Les recettes d'exploitation

La seule recette de l'exercice concerne

les intérêts reçus dans le cadre de la déconsignation Pellet-Langlais pour 2 K€.

c - Les dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucune dépense en 2011.

d - Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par des subventions du Département (20 K€) au titre de l'aménagement de terrains à vocation économique, et par la déconsignation Pellet-Langlais (69 K€).

En conclusion le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	1 959,31	88 873,87	90 833,18
Dépenses 2011	6 627,04	0,00	6 627,04
RÉSULTAT 2011	-4 667,73	88 873,87	84 206,14
Situation initiale	21 098,85	243 658,56	264 757,41
SITUATION FINALE	16 431,12	332 532,43	348 963,55
Restes à réaliser en dépenses	-	6 770,00	6 770,00
Restes à réaliser en recettes	-	620,70	620,70
TOTAL		326 383,13	342 814,25

7. Le budget des zones d'aménagement économique

L'année 2011 a été marquée par le transfert au budget Immobilier d'Entreprises de la gestion locative des locaux auparavant affectée au budget des zones d'aménagement économique.

a - Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses d'exploitation (32 K€) correspondent :

- À l'entretien des bâtiments, aux frais d'actes, annonces et insertions (1 K€) ;
- Aux taxes foncières (27 K€) ;
- Au remboursement de l'emprunt de la zone de la Menoge au SELEQ (4 K€).

La subvention d'équilibre pour le SEDHS s'est élevée à 50 K€ en 2011 (financement de la zone Altéa).

Les écritures de stocks (1 764 K€) de terrains ont diminué de 1 261 K€, les terrains du Technosite Altéa ayant été cédés gratuitement à la SEDHS.

b - Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent, hors recettes de stocks, à 402 K€. La principale recette de fonctionnement est constituée par une subvention du budget général (234 K€). Le budget des zones d'activités économiques comptabilise également la location du bâtiment de l'entreprise

SCAIME (53 K€) pour la période de janvier à avril. Les autres recettes sont constituées par le remboursement de la taxe foncière indue pour le Technosite Altéa de 2007 à 2011. La vente de terrain correspond à la valeur du stock vendu à la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Rhône (DREAR).

c - Les dépenses d'investissement

Hors dépenses de stocks, les dépenses font apparaître le transfert en compte d'immobilisation des terrains de la zone Altéa appartenant à Annemasse Agglo pour 21 K€.

d - Les recettes d'investissement

Hors recettes de stocks, les recettes concernent le remboursement de l'avance de trésorerie de la SEDHS, concessionnaire de l'aménagement du Technosite Altéa.

Avance de trésorerie et subvention d'équilibre

Annemasse Agglo a versé à la SEDHS, concessionnaire du Technosite Altéa, en 2011 une subvention de 50 K€ contre 450 K€ en 2010. L'avance de trésorerie totale au 31/12/2010 était de 3 500 K€, dont 3 000 K€ remboursés en 2011 (seuls 1 500 K€ apparaissent budgétairement). L'avance de trésorerie totale au 31/12/2011 s'élève donc à 500 K€. Elle est remboursable à première demande.

8. Le budget d'immobilier d'entreprise

a - Les dépenses de fonctionnement

Les taxes foncières représentent 38 K€.

Les autres dépenses d'exploitation (18 K€) correspondent notamment à l'entretien des bâtiments et à divers frais de gestion.

Les amortissements représentent 120 K€.

b - Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 750 K€. La principale recette de fonctionnement est constituée par une subvention du budget général (542 K€). Ce budget comptabilise également les revenus des immeubles (206 K€) pour la période de mai à décembre (SCAIME, Ateliers Relais). Les autres recettes concernent des acomptes sur remboursement de charges locatives.

c - Les dépenses d'investissement

Les constructions (248 K€) : il s'agit des travaux effectués pour la réhabilitation du parking de la SCAIME.

Les autres dépenses se rapportent à des frais d'études et à des travaux de plomberie.

d - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées de l'autofinancement (amortissement pour 120 K€) et des cautions versées par les locataires (7 K€).

Le bilan financier de l'exercice est le suivant :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2011	933 880,06	3 263 643,69	4 197 523,75
Dépenses 2011	1 845 260,34	523 673,57	2 368 933,91
RÉSULTAT 2011	-911 380,28	2 739 970,12	1 828 589,84
Situation initiale	2 253 237,94	-1 476 548,23	776 689,71
SITUATION FINALE	1 341 857,66	1 263 421,89	2 605 279,55
Restes à réaliser en dépenses	-	103 411,00	103 411,00
Restes à recouvrer en recettes	-		
TOTAL		1 160 010,89	2 501 868,55



l'Agglo
en **construction**

Selon les projections, d'ici 2020, quelque 200 000 personnes supplémentaires devraient s'installer sur le territoire de l'arc genevois. Sa position géographique et transfrontalière explique cette attractivité. Cependant cette croissance démographique a aussi des impacts en termes d'aménagement du territoire notamment sur les volets logement, emplois, transports et préservation des espaces verts.

Les collectivités locales doivent anticiper et mettre en place une stratégie publique cohérente et efficace. Telle est la mission de la Direction de la Prospective territoriale d'Annemasse Agglo qui comprend, en 2011, une quinzaine de techniciens. À noter que ce service supervise également l'Office du Tourisme et la Cité de la Solidarité Internationale, structures dont le bilan positif contribue également au rayonnement de notre territoire en Haute-Savoie et au-delà des frontières.

Stratégiquement parlant, la Direction de la Prospective territoriale concentre la majeure partie de son activité sur les 2 enjeux les plus forts : le logement et les transports.

En 2011, la question du logement a encore mobilisé les acteurs locaux. Élus et partenaires d'Annemasse Agglo ont été sensibilisés à la question de la demande croissante en logements sur le territoire et à la présentation du Programme local de l'habitat (PLH) de 3^e génération.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région d'Annemasse a positionné les déplacements comme l'un des enjeux primordiaux. La politique de l'Agglo en la matière s'articule d'une part autour de la mise en place d'un ambitieux Plan de Déplacements Urbains (PDU) que la constante augmentation du trafic enregistré par la TAC justifie amplement et, d'autre part, autour des grands projets de transport (Bus à Haut Niveau de Service et tramway).

En outre, 2011 a vu le lancement des études préliminaires et de la concertation sur le futur quartier Étoile Annemasse-Genève.

La mise en œuvre de ces politiques suppose une solide capacité d'investissement. Celle-ci a pu se trouver renforcée par l'activité déployée par le service Politiques partenariales. Mis en place en 2010, il a travaillé à l'obtention de subventions, d'un montant de plus de 3 M€, afin de contribuer au financement des projets de l'Agglo et de ses partenaires.

A - Les politiques partenariales

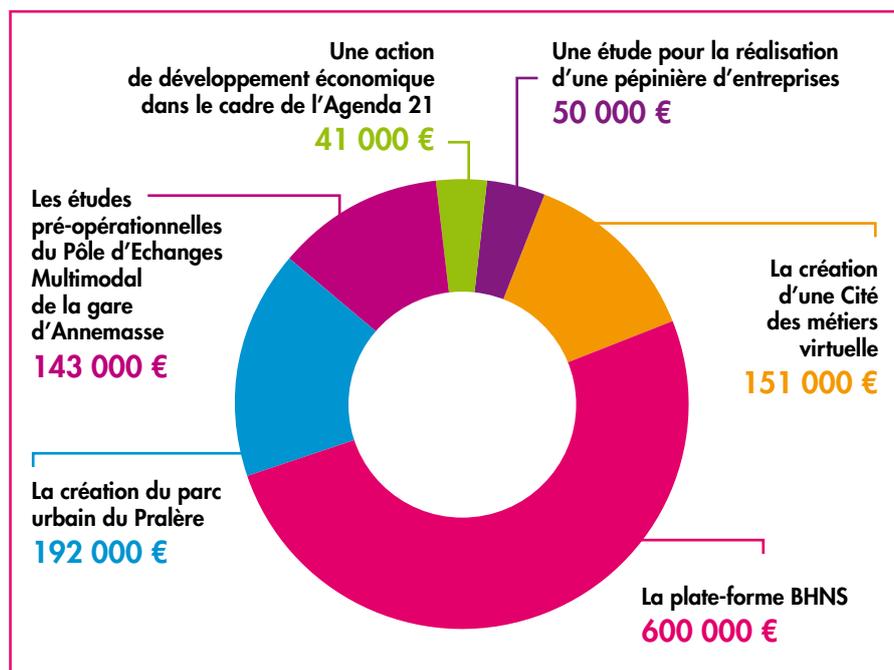
La montée en puissance des grands projets structurants et de la pratique de la contractualisation a conduit Annemasse Agglo à se doter de moyens humains affectés au suivi de dispositifs de financement transversaux.

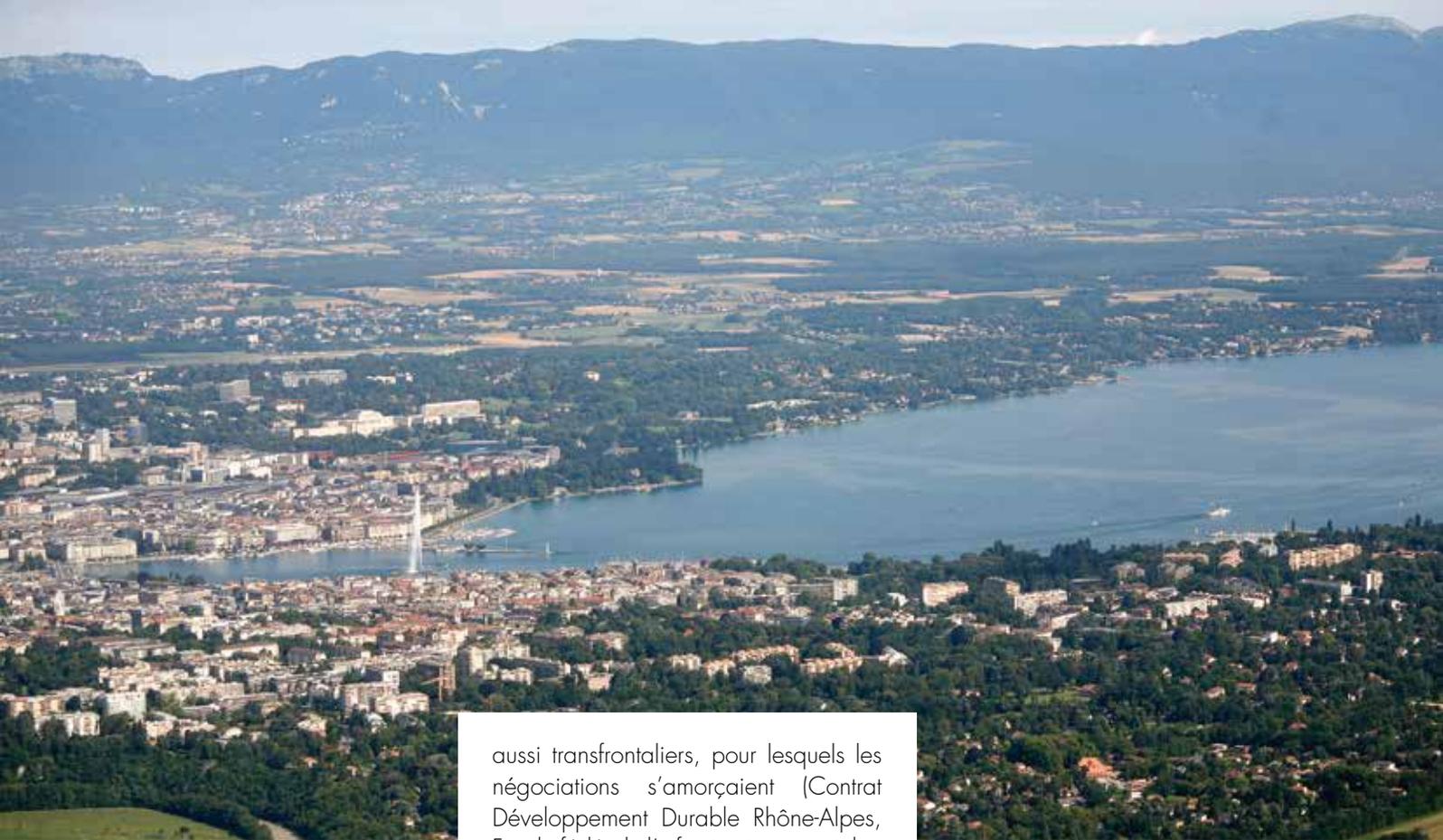
Le Projet Urbain Intégré (PUI) d'Annemasse Agglo (dont l'objet est de renforcer la cohésion urbaine des zones fragiles) qui bénéficie d'un dispositif de financement européen, a permis de créer un poste dédié à son pilotage et plus généralement aux politiques contractuelles.

Près de 3 M€ pour les territoires urbains

Annemasse Agglo est chef de file du PUI, un dispositif pluriannuel, transversal et multi-partenarial. À ce titre elle suit le processus, veille à la bonne application de la convention cosignée avec l'État et le Conseil régional et assure l'interface entre les porteurs de projets qu'elle accompagne dans le montage et le suivi des dossiers. Porté par l'Agglo, les communes et d'autres partenaires, le PUI est assorti d'une enveloppe de 2,9 millions d'euros dédiés à 15 projets urbains.

6 dossiers ont fait l'objet de conventions de financement, en 2011





Vue sur le Lac Léman et le jet d'eau de Genève

Une interface pour les financements européens

Grâce au PUI, l'ingénierie d'Annemasse Agglo s'est trouvée renforcée, notamment en matière de mobilisation d'autres fonds et programmes européens. Ainsi en 2011, un financement a été obtenu du Fonds Social Européen (FSE), permettant de reconduire l'expérimentation d'un centre de ressources pour la Cité de la Solidarité Internationale. Le projet de tramway a quant à lui bénéficié de subventions au titre du programme INTERREG.

Démarches et dispositifs transversaux

En tant que membre de l'ARC Syndicat Mixte (Association Régionale de Coopération du Genevois), Annemasse Agglo bénéficie de financements régionaux en faveur de programmes pluriannuels. En 2011, le service des Politiques partenariales a veillé à la bonne mobilisation des subventions octroyées au titre du label « Grands Projets Rhône-Alpes ».

Il a également consolidé le positionnement des projets de l'Agglo dans des programmes régionaux mais

aussi transfrontaliers, pour lesquels les négociations s'amorçaient (Contrat Développement Durable Rhône-Alpes, Fonds fédéral d'infrastructure, contribution spécifique du Canton de Genève). Il a veillé à l'inscription des projets de mobilité, déployés au titre du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, dans les dispositifs de financement de la Confédération helvétique.

Annemasse Agglo a joué un rôle moteur dans les politiques mises en œuvre dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle a notamment participé au Plan de Synthèse consécutif aux deux études du Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) du territoire. Réalisées en 2009, celles-ci portaient sur les axes « Genève-Annemasse-Bonne » et « Piémont du Salève-Arve ».

L'objectif des PACA s'inscrit dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise ; ils serviront en effet de base à l'orientation ou à la révision des principaux outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire de chaque collectivité. Ces études de planification territoriale nourriront le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise de 2^e génération. Du côté d'Annemasse Agglo, la contribution a notamment été portée par le service Aménagement du territoire, qui s'est également inscrit dans d'autres études thématiques comme celle des « contrats corridors biologiques ».

En Rhône-Alpes, seules 7 agglos et villes portent des PUI

(Chambéry Métropole, Grenoble Alpes Métropole, ViennAgglo, Saint-Etienne Métropole, Grand Lyon et la Ville d'Aix-les-Bains).
À l'échelle nationale, ce sont 62 PUI qui sont mis en œuvre sur la période 2007/2013.

B - Le BHNS et le tramway

Annemasse Agglo prépare depuis plusieurs années déjà la mise en place sur son territoire de nouveaux moyens de transports : le Bus à Haut Niveau de Service et le tramway. Élus et services communaux ont mené un important travail de concertation pour valider l'intégration des deux projets, tout en se rapprochant des services de l'État pour anticiper le calendrier des procédures administratives.



Le BHNS Tango

Le BHNS repense l'offre de transports

Baptisé Tango, le Bus à Haut Niveau de Service sera plus rapide, plus fréquent, plus moderne et connecté. Pour ce projet stratégique, l'enjeu en 2011 a été de finaliser le tracé et de réaliser les études qui permettront de débiter les travaux fin octobre 2012, la mise en service de Tango étant prévue début 2014.

Pour les services d'Annemasse Agglo, le travail a porté sur :

- L'élaboration du programme de l'opération ;
- La consultation et la désignation du maître d'ouvrage délégué (Groupement Territoires 38/SED74) ;
- La consultation et la désignation du maître d'œuvre (groupement Ingerop/Uguet/Citec/Folia) ;
- La finalisation des études préliminaires (insertion, plan de circulation, foncier, renouvellement urbain, tracé...).

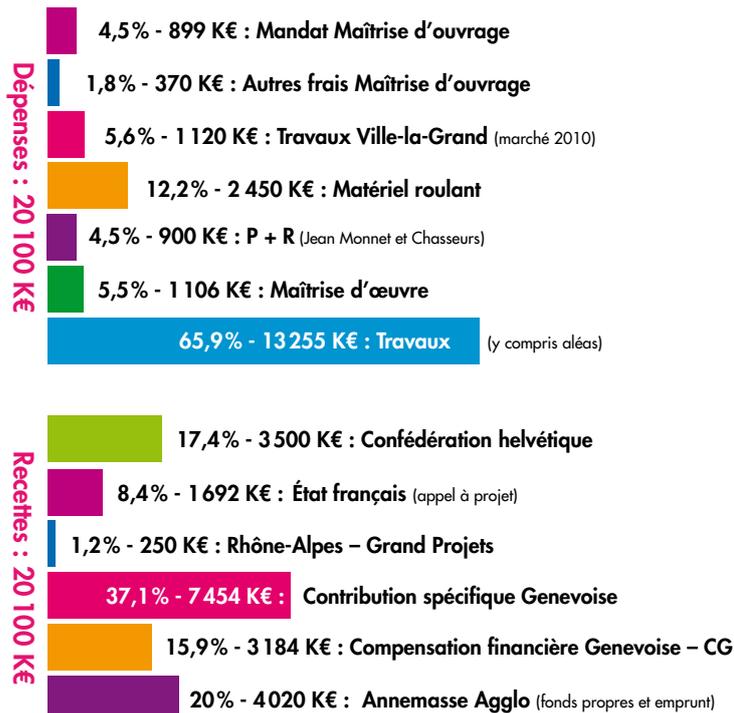
La mise en œuvre du BHNS représente un budget de 20.1 millions d'euros, elle a nécessité une révision du plan d'investissements et une augmentation de la taxe Versement transport.

Le tramway, bientôt une réalité

Annemasse Agglo est la première agglomération du genevois français à mettre en service un projet de tramway. Complémentaire au CEVA, ce mode de transport assurera, à partir de 2017, la desserte du centre d'Annemasse, de Gaillard, d'Ambilly et de Genève.

Afin de démarrer les travaux avant fin 2013, les études et procédures administratives ont été engagées en 2011. Les services de l'agglo se sont rapprochés de ceux du Canton de Genève afin d'assurer une véritable cohérence du projet (prescriptions techniques et matériel roulant), puis le choix du maître d'œuvre (Groupement Ingerop/Folia/Uguet/Citec) et la réalisation des études préliminaires se sont enclenchés.

En parallèle, un travail de fond a été mené pour négocier le coût d'exploitation avec le Canton de Genève et engager les démarches pour attribuer l'exploitation aux Transports Publics Genevois (TPG).





Terminus du tramway genevois à la douane de Moëllésullaz

C - Les transports urbains

1. Le réseau TAC

En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU), Annemasse Agglo gère les transports en commun sur son territoire. Dans le cadre d'une DSP, elle confie à la société TP2A la gestion de son réseau dénommé TAC (Transports en commun de l'agglomération annemassienne).

Avec 4 475 935 voyages réalisés en 2011, le réseau TAC enregistre cette année encore une augmentation de son trafic (+ 8% par rapport à 2010).

OFFRE	FRÉQUENTATION	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2010
TAC	4 475 935	+ 8%
Proxi'TAC	27 935	+ 10%
Handi'TAC	10 847	+ 7%

a - Faits marquants

Évolution de Proxi'Tac

Le succès rencontré en 2010 par Proxi'Tac (service de bus à la demande) a amené Annemasse Agglo et TP2A à le réorganiser en 2011. Cette offre propose désormais un meilleur service aux usagers avec notamment la

mise en place de 65 arrêts de liaison identifiés, un passage vers une centrale de réservation pour mieux gérer les demandes et un règlement à destination des usagers scolaires.

Nouveautés sur les lignes

À partir de décembre 2011, le cadencement des lignes 1 et 2 entre Moillesulaz et la gare d'Annemasse (8 mn) a été augmenté. De plus, un nouveau service a été étudié pour assurer le transport à destination de l'Hôpital de Findrol par le prolongement de la ligne 5 de Bonne vers l'Hôpital (la mise en service est prévue pour 2012).

Liens avec l'usager

Pour renforcer la communication à destination des usagers, notamment sur les lignes 1 et 2, la TP2A a lancé un plan marketing et une campagne sur le thème : «Soyez TAC'TIC, Gagnez du temps». Pour promouvoir une nouvelle offre en décembre, elle a également organisé un concours de dessin «Plus de bus pour Noël». De son côté, Annemasse Agglo s'est associée à la Journée de la mobilité, une opération basée sur la gratuité des transports en commun pendant un jour.

b - Les recettes

Corollaire à la croissance de la fréquentation, le niveau des recettes a augmenté, atteignant 2 136 528 € (+ 15% par rapport à 2010). À noter que la vente des titres de transport couvre 42% des dépenses de fonctionnement du réseau TAC.

TITRES	TITRES VENDUS EN 2011
Ticket à l'unité	1 022 479
Carnets	187 986
Cartes journalières	20 030
Abonnement TAC	626 612
Abonnements scolaires	259 947

2. Un PDU pour la mobilité de demain

Un PDU est un projet de planification pour 10 ans dont l'ambition est de définir sur un périmètre précis des principes de circulation, d'organisation des transports collectifs, des mobilités douces et du stationnement. Il vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé.

De par sa situation géographique transfrontalière, Annemasse Agglo se trouve confrontée à des problématiques de déplacements qui vont être étudiées

à travers le PDU. Outre l'organisation des modes actuels de transports, cet outil intégrera également les nouveaux réseaux comme le RER CEVA, le BHNS et le tramway.

L'année 2011 a été marquée par plusieurs étapes structurant le PDU relevant de la finalisation du plan d'actions.

Après une phase de concertation (de fin 2009 à mars 2010), les études nécessaires à l'élaboration du plan d'actions ont été achevées. Celles-ci portent sur le transport de marchandises, l'annexe accessibilité du PDU, l'étude pluriannuelle modes doux, l'étude de hiérarchie du réseau routier en vue des grands projets BHNS et tramway, ainsi qu'un volet portant sur l'évaluation des effets du PDU à l'horizon 2020.

3. Les autres actions

La préparation des études

Les services d'Annemasse Agglo ont travaillé à l'approfondissement de points précis en vue du lancement des études sur la mobilité (prévues en 2012), notamment en rapport avec le projet de ZAE des Bois d'Arve dont la concertation a été réalisée en 2011. Ils se sont également penchés sur la recherche de solutions permettant de fluidifier la circulation de la RD 1206 et sur le futur plan de circulation des grands projets.

L'évolution des partenariats

Le nombre de projets touchant à la question de la mobilité traités par Annemasse Agglo (BHNS, tramway) et ses partenaires régionaux et outre-frontière (CEVA)

suscite de nouvelles opportunités mais aussi des contraintes. En 2011, l'Agglo a participé aux nombreuses réflexions conduites par les instances françaises et suisses (planification transfrontalière, finalisation des démarches PACA/PSYN, préparation du 2^e Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,...), affirmant son positionnement comme acteur majeur dans la construction du territoire.

Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) de l'agglo

Afin de développer l'usage des mobilités alternatives à l'automobile (vélos électriques, covoiturage, transports collectifs), les élus communautaires ont décidé en 2011 de lancer un PDA au sein des services internes. Une enquête sur les pratiques des agents a été menée en octobre et novembre.



D - L'habitat

Le PLH de 3^e génération est le projet phare d'Annemasse Agglo en matière de logements. Cette troisième version du document sera conçue en fonction des nouveaux enjeux du territoire de l'Agglo et d'un périmètre élargi.

En effet, le premier PLH prenait en compte uniquement les frontières de la 2C2A (Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne), le second touchait la 2C2A et la CCV (Communauté de Communes des Voirons). Avec la fusion des deux intercommunalités, le PLH devient le document directeur de la politique du logement à l'échelle de l'agglo.

2011 est une année de transition, le second PLH arrivant à échéance (un PLH s'inscrit sur 6 années), le troisième étant en cours de préparation. Dans ce cadre, la rédaction du diagnostic a conduit à la réalisation d'une vingtaine de fiches actions pour les 6 prochaines années.



Habitat ayant bénéficié de l'OPAH

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

L'OPAH est une convention passée entre une commune, un EPCI, l'État, la Région et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en vue de requalifier et de réhabiliter un quartier bâti. L'année 2011 était la dernière année pleine de l'OPAH qui a concerné le parc social, le parc privé, les productions neuves et l'habitat ancien. Le dispositif a ensuite été déployé par quartiers sur toute l'agglomération.

Cette opération permet aussi de répondre à une problématique relevée dans le diagnostic du PLH; l'agglomération compte un grand nombre de productions neuves sans que cela n'améliore de façon significative la suite donnée aux demandes de logements, restées souvent sans réponse. L'amélioration de la qualité des logements contribuera à augmenter l'offre de logements.

Former, sensibiliser et informer

Pour sensibiliser les élus aux questions de logement, le service Habitat d'Annemasse Agglo a organisé une journée de formation sur ce thème. Il a ensuite effectué une présentation de la démarche globale dans chacun des Conseils

municipaux des communes de l'Agglo. Les actions du service Habitat ont aussi figuré au programme des Rencontres de l'agglomération en 2011, sur le thème « Mieux construire pour mieux loger ». Une exposition photographique a mis en lumière les principales actions du précédent PLH, soulignant les axes de la politique logement (améliorer le parc existant, renouveler la ville et les quartiers et répondre aux besoins spécifiques) tandis qu'une conférence-débat en soirée a réuni plus de 250 personnes (agents d'Annemasse Agglo et des collectivités voisines, techniciens, élus et partenaires).

E - L'aménagement du territoire

1. Le pôle Tourisme

En 2010, Annemasse-Les Voirons Tourisme a adopté la forme juridique d'un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial). Cet établissement a pour vocation de promouvoir le territoire d'Annemasse Agglo en tant que destination touristique complémentaire à Genève.

En 2011, il a notamment piloté l'organisation de 2 événements : « Papilles & Pupilles » et « Couleur(s) d'Automne ». Le premier a permis d'animer les commerces de l'agglomération grâce à des activités sur la thématique culinaire; une

manifestation réussie avec l'implication de 80 commerçants, 9 ateliers culinaires, un jeu concours et un concours de chef amateur. Le second a rassemblé, pour sa 4^e édition, 5 500 visiteurs et 52 exposants. Pour « Couleur(s) d'Automne », 12 œuvres Land Art éphémères ont été créées *in situ*.

2. Le téléphérique du Salève

Cet équipement enregistre une fréquentation en croissance constante (+ 78 % en 4 ans). Les raisons de ce succès sont plurielles : de bonnes conditions météorologiques (en 2011 notamment), la mise en place d'une stratégie marketing et communication efficace et la réouverture du restaurant en 2009.

Le téléphérique du Salève a également fait l'objet de travaux avec le remplacement, en 2011, des installations de jeux qui dataient de 1984. Les nouveaux équipements en bois et acier, qui s'intègrent parfaitement au site, représentent un investissement de 62 900 € largement financé par un don de la Loterie Romande de 60 000 €.

Une consultation, remportée par la société Swisscom Broadcast, a porté sur la mise en place d'une concession

domaniale pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation de réseaux de télécommunications sur la gare d'arrivée pour la période 2013-2023. Cette démarche a permis au GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière), qui gère l'exploitation du Téléphérique du Salève, de s'assurer d'une meilleure lisibilité sur les activités de l'opérateur générant une recette de 120 000 € par an, en forte progression par rapport à la situation initiale.

3. Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Créé par la loi du 31 décembre 1989, le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité.

Après avoir dressé le bilan de la première tranche du programme FISAC intercommunal engagée en 2007, les

élus d'Annemasse Agglo ont approuvé en mars 2011 le dossier de demande de subventions à l'État pour la deuxième tranche. Celle-ci comprend 9 actions dont une part d'aides directes aux entreprises commerciales et artisanales pour la rénovation de leurs vitrines, la sécurisation de leurs points de vente et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La préparation d'un programme FISAC spécifique en accompagnement des projets de transports en commun a également été décidée, pour un dépôt prévu en 2012.

4. La Cité de la Solidarité Internationale

Pôle d'accueil et de rencontres des ONG, la Cité de la Solidarité Internationale anime le réseau transfrontalier des organisations de la solidarité internationale pour favoriser les échanges et le partage d'expériences.

Elle sera dotée d'un nouveau plateau de 564 m² au troisième étage du bâtiment C de la ZAC Étoile Sud-Ouest. Ce nouvel espace, dont l'ouverture est programmée en juillet 2012, propose une offre de services aux ONG avec location de bureaux et services mutualisés. Cette acquisition, réalisée par Annemasse Agglo en 2011, a bénéficié d'une subvention de la Région Rhône-Alpes de 464 014 €. Pour sa part, le Centre de ressources a obtenu un co-financement à travers le Fonds Social Européen. Pour sa première année d'exploitation, cette structure affiche un bilan positif, avec la tenue de 9 Rendez-vous de la CSI rassemblant près de 200 participants (ONG françaises et suisses), la réalisation de 5 formations et la diffusion de 100 offres d'emplois, stages, bénévolats. Organisé le 25 novembre 2011, le colloque transfrontalier bisannuel de la CSI a porté sur la thématique des relations ONG-entreprises : parrainé par Alain Mérieux, cet événement a réuni 142 participants dont des membres d'ONG, entreprises et fondations françaises et suisses.



Les commerces du centre d'Annemasse



Le quartier de l'Étoile vu du ciel

F - Le quartier Étoile Annemasse-Genève

Étoile Annemasse-Genève est un grand projet de développement des terrains autour de la gare d'Annemasse. L'enjeu est de créer, autour d'une gare rénovée et favorisant les échanges entre modes de transport, un nouveau quartier urbain aux multiples vocations. Le périmètre d'études de ce projet coordonné par Annemasse Agglo couvre une trentaine d'hectares sur les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand.

La concertation publique sur ce projet stratégique s'est tenue du 9 septembre au 7 octobre 2011 ; la vocation, les finalités et la mise en œuvre de ce quartier ont été expliquées aux habitants. Une centaine de personnes ont exprimé un avis. La création d'une identité visuelle spécifique a également servi la bonne compréhension du projet.

Les articulations du programme projet Étoile-Annemasse-Genève :

- **Modes doux** : agir à court terme pour favoriser un plus grand usage des vélos pour les déplacements dans le cadre d'une vocation de quartier tournée vers les modes doux ;
- **Abords urbains du pôle d'échanges** : porter une attention particulière au patrimoine (bâtiments emblématiques) tout en maintenant, voire en développant, les espaces verts, en visant l'intérêt pour les usages et le confort des piétons, cyclistes et usagers des transports en commun ;
- **Trafic, accès et stationnement** : donner la priorité aux transports publics et aux modes doux, créer des stationnements adaptés (parking courte durée, dépose-minute...) au sein du quartier, les P+R (parking relais) se voyant aménagés en périphérie, connectés avec Tango et le tramway ;
- **Connexions entre modes de transport** : La concertation réglementaire approuvant majoritairement le tracé du tramway retenu par Annemasse Agglo intégrant une desserte vers la gare à plus long terme a été menée en 2011. Le tramway sera ainsi connecté au BHNS Tango qui desservira la gare directement.

Cependant, des études ont été menées pour permettre un raccordement au quartier Étoile à plus long terme.

- **Concertation** : l'objectif consiste à continuer d'impliquer tous les publics sur l'avancée du projet pour nourrir le volet démocratie participative, en diffusant des informations régulières et en communiquant les résultats du concours de maîtrise d'œuvre (rentrée 2012). Le bilan de la concertation s'avère positif, le projet rencontrant une bonne adhésion du public, qui approuve les grandes orientations proposées. Celles-ci seront reprises dans le dossier de consultation des futurs maîtres d'œuvre courant 2012. Une nouvelle concertation sur ce quartier urbain est prévue fin 2012.



les services
de l'Agglo

C'est principalement en assurant les services de la distribution de l'eau potable, de l'assainissement et de la collecte des déchets que l'agglo est visible aux yeux des habitants. Derrière cette vitrine, il y a d'autres compétences peut-être moins facilement identifiées mais tout aussi primordiales : dans le domaine culturel, social ou sportif par exemple.

Ainsi, toutes les compétences assumées par l'Agglo reflètent les axes de la politique voulue et décidée par les élus. Le service public et quotidien procuré au citoyen est une préoccupation essentielle. Proposer un service de qualité, de proximité, accessible donne également du sens à l'intercommunalité ; les communes seules ne pourraient assumer la plupart des services portés par l'Agglo et les habitants bénéficient ainsi de cette mutualisation des coûts.

Le développement économique, les transports ou encore le logement sont également des domaines d'intervention où l'expertise d'Annemasse Agglo et de son réseau de partenaires permet de donner de l'ampleur aux projets.

Une part importante de l'action déployée par l'agglo porte aussi sur des enjeux tout aussi essentiels que la cohésion sociale et les solidarités. Tandis que se poursuit la croissance démographique du territoire et que se développent les interactions avec les zones voisines françaises et suisses, les problématiques sociales urbaines s'avèrent cruciales. Les élus de l'agglo sont attentifs à construire un territoire dynamique, d'ouverture et de mixité. Enfin, les actions mises en œuvre sont marquées par des préoccupations liées au développement durable. Elles soutiennent la plupart des projets et ne se restreignent pas au seul champ environnemental. Une agglo durable, ce n'est pas un concept mais une réalité engagée au quotidien.

A - L'eau et l'assainissement

Annemasse Agglo gère sur tout son territoire le cycle de l'eau en régie directe. Cela signifie une maîtrise pleine et entière de cette ressource par et pour la collectivité : de la production jusqu'au rejet dans l'Arve après assainissement en passant par la distribution aux abonnés et la collecte des eaux usées et pluviales. Ce mode de gestion est un choix politique qui offre à l'abonné le meilleur rapport qualité/prix.

1. La production

La production de l'eau potable comprend différentes étapes. L'eau est tout d'abord captée au niveau de sources gravitaires ou pompée dans les nappes souterraines, puis elle est stockée dans des réservoirs et désinfectée avant d'être distribuée dans les réseaux. L'Agglo est également dotée d'une usine d'ultrafiltration pour traiter la turbidité (eau trouble) de la source des Eaux Belles à Étrembières. L'ensemble de la chaîne de production est contrôlé de manière continue sur le plan chimique et bactériologique.

Extension du Réservoir du Haut-Monthoux

L'actuel réservoir du Haut-Monthoux, d'une capacité de 4000 m³, alimente les communes du pourtour d'Annemasse et une grande partie de Cranves-Sales. Il a été décidé de lui adjoindre une deuxième cuve, dont les travaux ont été réalisés en 2011, afin de répondre à deux objectifs : augmenter la capacité totale du réservoir pour la porter à 8000 m³ (suffisante pour faire face aux besoins en jour de pointe, sur plus de 24 heures) et assurer les conditions de bonne réalisation des opérations de maintenance, de vidange et de désinfection conformes aux normes en vigueur.



L'usine d'ultrafiltration des Eaux-Belles à Étrembières

2. La distribution

Les 440 kms de réseaux de distribution, des réservoirs de stockage jusqu'aux compteurs des abonnés, font l'objet de travaux d'entretien et de maintenance réguliers, avec le remplacement le cas échéant des équipements endommagés.

Bilan des interventions sur le réseau

Entretien du réseau	16
Branchements neufs (facturés)	86
Suppression des branchements hors service	17
Réfection des branchements	221
Travaux sur ventouses neuves ou entretien	0
Réparation pour casse du réseau	41
Réfection des vannes	0
Réfection de branchements à la demande d'un particulier	47
Réparation fuites sur branchements	98
Pose de conduites neuves	0
Entretien des bouches à clef	14
Recherche de fuites ponctuelles	61
Recherche de fuites campagne	67
Entretien, déplacement et remplacement des poteaux incendie	4

Bilan des interventions sur les compteurs

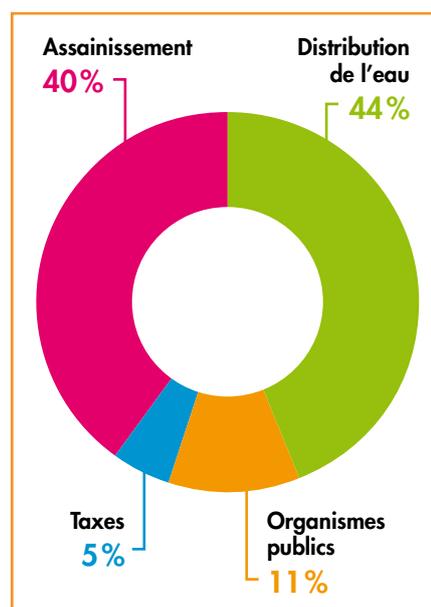
Nouvelles concessions	783
Entretien des compteurs	1 613
Fin de concession	69
Remise à niveau	114
Réfection de branchements	167
Pose de compteurs	30
Dépose de compteurs	13

3. La facturation

L'INSEE fixe la consommation de référence à 120 m³ par an pour un compteur de 15 mm de diamètre et une famille de 4 personnes.

Pour l'année 2011, le prix moyen de l'eau en Haute-Savoie s'élève à 3,57€/m³ TTC (source : Préfecture de Haute-Savoie - Direction départementale des territoires).

Décomposition du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2011



4. Assainissement-réseaux

En complément de son rôle de construction et d'entretien du réseau, ce service gère les relations avec les clients raccordés au réseau ou en système autonome. En matière de travaux, les principales opérations réalisées en 2011 ont concerné deux communes :

Rue du Jura - GAILLARD

- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement par création d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin de rétention ;
- Groupement avec le service des eaux
- 45 semaines ;
- Coût : 458 653,20 € HT.

Chemin de Servette VETRAZ-MONTHOUX

- Construction d'un réseau d'eaux pluviales ;
- Groupement Mairie/SYANE/Annemasse Agglo ;
- 36 semaines ;
- Coût : 262 621 € HT.

Comparaison de deux factures d'eau, l'une établie au 1^{er} janvier 2010 et l'autre au 1^{er} janvier 2011

		2010	2011
Distribution de l'eau HT	Abonnement	30,00	30,00
	Consommation	115,20	117,60
	Agence de l'Eau-Prélèvement	7,20	7,80
Total HT		138,80	155,40
Assainissement HT	Abonnement	4,26	6,39
	Consommation	136,80	148,80
Total HT		139,93	155,19
Organismes Publics HT	Agence de l'Eau-Pollution	22,80	25,20
	Agence de l'Eau Modernisation réseaux	15,60	18,00
Total HT		38,40	43,20
Total facture HT		315,39	353,79
Prix du m³ d'eau (y compris l'abonnement) TTC		2,92	3,11
Prix du m³ d'eau (hors l'abonnement) TTC		2,62	2,79

5. Stations d'épuration

Annemasse Agglo exploite en régie deux stations d'épuration, Ocybèle, située à Gaillard et La Menoge à Cranves-Sales. Ces équipements industriels traitent par des procédés biologiques et physico-chimiques les eaux usées qui leur arrivent par le réseau d'assainissement.

Station d'épuration La Menoge

Suite à l'étude réalisée en 2010 par le bureau d'études Hydratec, Annemasse Agglo a décidé d'entreprendre les travaux permettant le basculement de l'ensemble des effluents arrivant à la station de la Menoge vers la station Ocybèle. La mise en place effective de ce transfert est prévue pour le premier trimestre 2013.

Station d'épuration Ocybèle

Afin de traiter efficacement les effluents de la station de dépollution de la Menoge (Cranves-Sales) et de continuer de traiter de manière optimale les eaux usées arrivant sur cet équipement, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé et les travaux vont se dérouler de juin 2012 à mars 2014; il concerne la maintenance de l'équipement pour maintenir un fonctionnement normal de la station d'épuration et éviter une dégradation trop rapide du système.

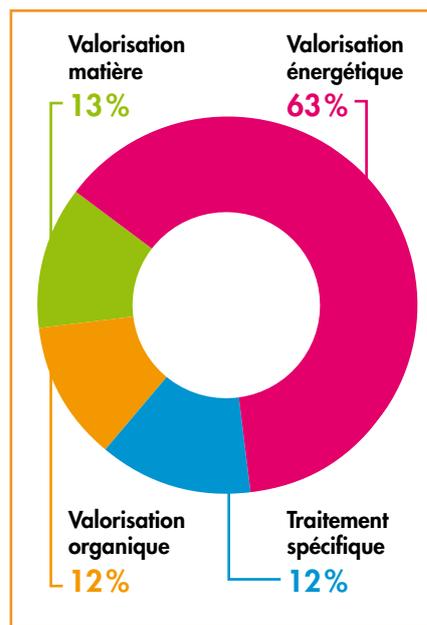
B - Le traitement des déchets

2011 a marqué un changement important dans cette compétence; depuis le 4 avril, la collecte des ordures ménagères s'effectue en régie directe par Annemasse Agglo.

Cette année a également vu la finalisation de l'étude pour l'exécution de la redevance spéciale (celle-ci correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers, de la prestation de collecte et de traitement de leurs déchets effectuée par la collectivité) et

la résolution des « points noirs » sur certaines communes. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement et l'agrandissement de la déchetterie de Gaillard a également été lancée.

Que deviennent les déchets ménagers ?



La gestion des déchets en chiffres en 2011

En 2011, ce sont 28 437 tonnes de déchets ménagers qui ont été collectées par les services d'Annemasse Agglo, un volume en légère augmentation par rapport à 2010 (+ 0.58%). Cela représente 354 kg par habitant et par an.

À cela s'ajoutent 20 649 tonnes de déchets apportées dans les quatre déchetteries de l'Agglo, soit une augmentation de 10.8% en un an. Quant aux déchets professionnels, ils totalisent 2167 tonnes.

603 foyers se sont équipés d'un composteur depuis le lancement de l'opération fin 2009.

C - La gestion du patrimoine mobilier et immobilier

La gestion du patrimoine mobilier et immobilier est organisée autour de trois services : les bâtiments, les espaces verts, le gymnase, et regroupe une trentaine de personnes. En 2011, il y a eu plus de 300 interventions sur la soixantaine de bâtiments gérés par l'agglo. Ces interventions concernent principalement de la maintenance (électricité, menuiserie, plomberie, maçonnerie, etc.). Près de 120 espaces verts ont été aussi entretenus par les services de l'agglo, notamment sur les abords de bâtiments, les allées etc.)

Le service a lancé l'étude technique pour le Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation qui va de l'avant projet sommaire à l'avant projet définitif, rend compte de la faisabilité, et réalise des projections quant au financement avec l'aide du service comptabilité et finances.

En 2011, le service gestion du patrimoine immobilier a assuré la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux du nouveau siège d'Annemasse Agglomération.

Faits marquants de l'année 2011

- Le démarrage des travaux pour les 6 chalets des Jardins pour nomades sédentaires qui reste la première opération de logements adaptés sur le territoire.
- Le lancement de l'étude et du diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public) qui doivent être mis aux normes d'accessibilité à l'échéance 2015.



D – La politique de la ville

Le service Action Sociale - Politique de la Ville d'Annemasse Agglo a pour mission principale de soutenir, de développer et d'impulser des actions en direction des populations en difficulté. Dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale et de solidarité, l'Agglo décline un programme d'actions thématiques, en lien avec les partenaires institutionnels et les associations mobilisées sur le territoire.

Après deux années de prorogations successives du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), l'État a proposé de signer des avenants avec les territoires jusqu'en 2014. Cependant le Ministère de la Ville a attiré l'attention des collectivités territoriales sur les fortes contraintes budgétaires qui vont peser sur la Politique de la Ville, ainsi que sur sa volonté de concentrer les moyens sur les zones les plus en difficulté.

Annemasse Agglo a pris acte de ce contexte et des incertitudes qui pèsent. En lien avec les communes, elle a poursuivi un travail sur plusieurs axes :

- Développement d'un réseau Inter-CUCS 74 réunissant 3 collectivités haut-savoyardes : Annemasse Agglo, SIVU Moyenne Vallée de l'Arve et Ville de Thonon ;
- Mise en place d'un cycle de rencontres thématiques sur l'articulation « Politique de la Ville/Droit Commun » aux côtés de la Région Rhône-Alpes, de la Direction de la Cohésion Sociale et de l'égalité des chances, de la sous-Préfecture et des territoires en CUCS 74.

Le travail a également permis d'explorer de nouvelles pistes de développement de la Politique de la ville, notamment à travers la mise en place d'un futur Projet Social de Territoire (PST) et la création d'une commission Politique de la Ville transfrontalière.

1. L'Atelier Santé Ville

Cette instance initie des projets permettant de faciliter l'accès aux soins des personnes en difficulté, à travers la

concertation entre les acteurs locaux et sur les conclusions de l'état des lieux réalisé par l'Observatoire Régional de Santé Rhône-Alpes. En 2011, l'Atelier Santé Ville a poursuivi le déploiement de ses actions.

L'accès à la santé des publics en précarité

Début 2011, un groupe de travail a été mis en place sur le thème de l'accès aux soins des personnes en situation de précarité. Il réunit, aux côtés d'Annemasse Agglo, les principaux acteurs institutionnels : l'Agence Régionale de Santé, le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL), l'Hôpital Privé Savoie Nord, le Conseil Général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la sous-préfecture. Ses premières avancées se traduisent par un renforcement des partenariats locaux ainsi que par un projet de création d'une consultation au sein de l'accueil de jour du CHAL, à l'attention du public en grande précarité.



Santé Mentale

2011 a été marquée par la signature d'une Convention de partenariat du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) entre Annemasse Agglo et l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Moyenne Vallée de l'Arve. Instance locale, le CLSM propose une approche partenariale et transversale, visant à élaborer et concrétiser des projets ou dispositifs pour améliorer la prise en compte et la prise en charge des problématiques de santé mentale.

Alimentation et santé

La journée «être bien dans son assiette» a pour vocation d'informer et de sensibiliser le grand public aux conséquences de l'alimentation sur la santé. Une quarantaine d'acteurs locaux du champ sanitaire, socio-culturel et social se sont mobilisés pour organiser cet événement, articulé autour de temps forts et d'animations. Il s'agissait également de valoriser des initiatives et des projets individuels.

Il faut rappeler que cette manifestation est une réponse à un enjeu de santé publique sur le territoire, révélé en 2009 par l'état des lieux de l'Observatoire Régional de la Santé : les contraintes économiques pesant sur la plupart des ménages du bassin de vie annemassien influent sur la qualité de l'alimentation et donc sur la santé.

2. L'accompagnement sur le terrain

Annemasse Agglo apporte un appui technique et financier aux acteurs sociaux (principalement des associations) pour les aider dans la mise en œuvre de leurs interventions. En 2011, il a notamment porté sur l'accompagnement de la remise en route de l'Équipe Mobile Psychosociale ou encore le déploiement de l'activité de YELEN (Médiation et accompagnement social/Public originaire d'Afrique Subsaharienne) sur l'agglomération.

THÈMES	EXEMPLES D' ACTIONS
Emploi, insertion, formation	Financement d'associations : Mission Locale, Association pour le droit à l'initiative économique. Accompagnement de dispositifs : Tremplin...
Accueil, hébergement et aides d'urgence et temporaire	Gestion d'un Abri Grand Froid pendant la période hivernale. Suivi de l'Escal, de la Maison Coluche, du Dispositif d'Hébergement d'Urgence des Jeunes.
Santé (accès aux soins, addictions, santé mentale...)	Financement d'associations : APRETO, ANPAA74 Soutien Équipe Mobile Psychosociale. Actions de l'Atelier Santé Ville,...
Insertion des publics handicapés	Financement des activités de l'association Espace Handicap.
Prévention de la délinquance	Coordination des acteurs de terrain (CISPD) GOALS
Citoyenneté Accompagnement social Accès au Droit Discriminations	Accompagnement du service social spécialisé d'accompagnement des personnes prostituées. Actions du collectif local de lutte contre les discriminations. Suivi et coordination de la Maison de Justice et du Droit. Soutien aux associations : YELEN, VIA 74.
Gérontologie	Gestion de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) <i>Les Gentianes</i> situé sur Vétraz-Monthoux. Ouverture d'un deuxième EHPAD <i>La Kamouraska</i> .
Nomades sédentarisés et gens du voyage	Recensement des besoins et coordination pour le relogement de certaines familles. Participation de l'agglo auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA) regroupant 56 communes sur le Genevois Français.



des familles, car l'enjeu principal reste d'accéder à un habitat permanent et de s'ouvrir à un nouveau mode de vie.

2. La gérontologie

2011 correspond à la première année de mise en fonctionnement des deux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), soit 160 places. Cette extension des capacités d'accueil des EHPAD correspond également à une restructuration des services autour d'une direction unique pour les deux établissements. Le Directeur, accompagné d'une directrice adjointe, dispose au niveau du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'un pôle administratif au sein duquel les compétences (ressources humaines, comptabilité, secrétariat) seront progressivement organisées de sorte que les deux établissements puissent disposer de ressources techniques mutualisées.

EHPAD La Kamouraska

Tout au long de l'année, le nouvel établissement accueille régulièrement de nouveaux résidents. Le déploiement des personnels s'effectue en conséquence. Les responsables des EHPAD travaillent à la constitution progressive des différentes équipes, qui prennent peu à peu possession des différents étages du bâtiment.

3. Gérontologie - handicap : soutien aux associations

En complément du soutien apporté par Annemasse Agglo au CIAS et aux EHPAD, l'EPCI contribue au fonctionnement de plusieurs associations intervenant toutes en matière de gérontologie, auprès des usagers et de leurs familles. Elle soutient notamment le réseau gérontologique REGAR, qui déploie ses

activités d'accompagnement, de sensibilisation et de prévention sur un périmètre élargi au-delà de l'agglomération. En matière de handicap, le partenariat majeur reste celui conventionné de longue date avec l'association ESPACE HANDICAP, pour le fonctionnement de l'atelier informatique adapté et les activités sociales de loisirs.

Comme chaque année, Annemasse Agglo apporte également son soutien à des manifestations.

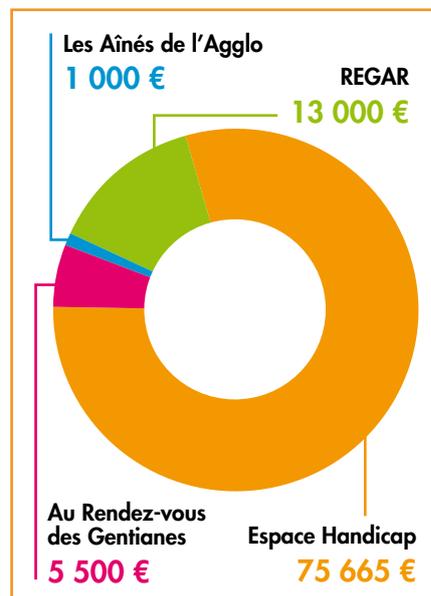
E - L'action sociale

1. Les populations sédentaires

L'agglo a poursuivi en 2011 les actions menées en faveur des populations sédentarisées, notamment avec la finalisation du projet des Jardins.

Cette démarche a pour vocation la sédentarisation de familles issues de la communauté des gens du voyage. Cette approche innovante propose des réponses qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable respectueuse de l'environnement humain, social et paysager, tout en conciliant les besoins spécifiques des familles et notamment culturels. Il s'est concrétisé par la réalisation de 6 chalets (T3 à T5) de droit commun (avec loyer), pouvant accueillir 6 ménages, soit 22 personnes. La construction a été confiée à Emmaüs Développement, une entreprise d'insertion, et la coordination des différents acteurs reste de la responsabilité d'Annemasse Agglo. Le 1^{er} emménagement a eu lieu le 21 novembre 2011. Les familles installées étaient sédentarisées depuis des décennies, mais dans des conditions précaires et vétustes incompatibles avec une volonté d'insertion. Vient maintenant l'accompagnement

Subventions allouées aux associations



4. Accueil et hébergement

L'Abri grand froid

Dans le cadre du plan hivernal, Annemasse Agglo a ouvert pour la 8^e année consécutive l'Abri grand froid. Selon les directives énoncées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), ce dispositif a pour mission de garantir l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes en errance et/ou en grande précarité. Pour faire face à une demande grandissante, les 12 places mises à la disposition du 115 ayant été attribuées dès la première semaine, la capacité d'accueil a été augmentée, sur autorisation de la commission de sécurité, de trois nouvelles places en faveur de situations territoriales urgentes.

Ouvert du 21 novembre 2011 au 1^{er} avril 2012, l'Abri grand froid a accueilli 63 personnes (soit 5 % de moins qu'en 2010, cette baisse pouvant s'expliquer par une amplitude d'ouverture diminuée d'une semaine) ce qui a représenté au total 1 665 nuitées (soit 5 % de plus qu'en 2010-2011, et près de 45 % de plus qu'en 2008).

Trouver un local adapté à la mise en œuvre du dispositif n'a pas été aisé. Le Préfet de la Haute-Savoie a dû prendre un arrêté portant réquisition du premier étage d'un bâtiment libre d'occupation à Annemasse. La mission d'accompagnement social a été confiée au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale ARIES. De nombreux partenaires ont assuré son fonctionnement quotidien : Trait d'union, GIA, Banque Alimentaire, Annemasse Agglo, ainsi que de nombreux bénévoles (près de 40 personnes).

Un nouveau centre d'hébergement en projet

L'hébergement d'urgence et de stabilisation est assuré actuellement par l'association de la Maison Coluche des Restaurants du Cœur Haute-Savoie à Ambilly. La vétusté du bâtiment a conduit à envisager sa démolition dans le cadre

d'un projet de réaménagement urbain. Afin d'assurer la continuité du service d'hébergement d'urgence (15 places) et de Stabilisation (15 places) Annemasse Agglo a saisi l'opportunité d'acquiescer un bâtiment situé à proximité des locaux actuels. Le projet de réhabilitation de ce site a pour objectifs d'améliorer l'accueil et l'hébergement des personnes en situation d'errance et d'adapter l'offre aux besoins et évolutions à venir. Les travaux devraient commencer en 2013 pour une livraison au deuxième semestre 2014.

Une commission commune des Résidences sociales

Le groupe hébergement de l'agglomération annemassienne a décidé cette année d'expérimenter une commission commune des résidences sociales. Instance de conseil, d'information, d'orientation et de coordination, ce dispositif permet de disposer d'une régulation propre aux résidences sociales. Il participe à la cohérence du dispositif d'hébergement et tend à améliorer la réponse apportée aux personnes recherchant un hébergement d'insertion.

F – La Maison de Justice et du Droit

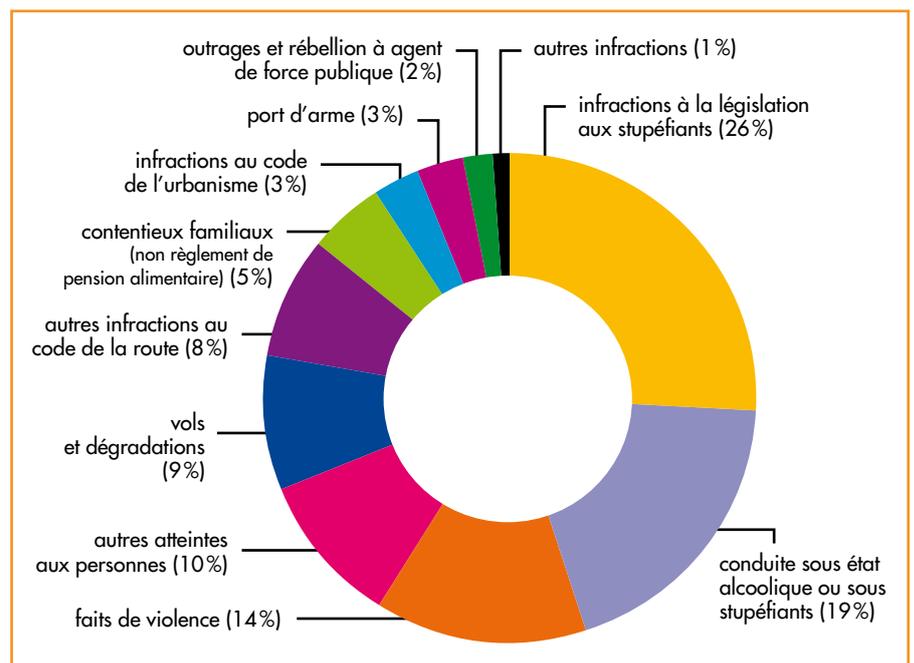
Un espace d'échanges et de communication entre justice et citoyens, telle est la vocation de la Maison de Justice et du Droit. Elle a pour mission de livrer une réponse rapide et adéquate aux infractions et à la petite délinquance. C'est aussi un point d'accès au droit.

En 2011, 11 802 demandes (visites et appels téléphoniques) ont été recensées soit une diminution de 20% par rapport à l'année précédente. Un chiffre qui s'explique par deux raisons :

- Le départ du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation qui, depuis fin 2010, dispose de locaux à Annemasse ;
- La diminution importante de la fréquentation du point d'accès aux droits (moins 40%) liée au non remplacement de la greffière.

Les activités judiciaires ont concerné 1 430 personnes, convoquées pour 1 172 procédures. En revanche, l'ouverture d'une antenne la MJD à Saint-Julien-en-Genevois n'a pas permis de réduire le volume des procédures traitées à Annemasse.

Les infractions pénales commises concernent :





G – Le sport

1. Le futur Centre Aquatique

L'un des équipements structurants de l'agglomération fait l'objet d'une totale rénovation. Le centre nautique d'Annemasse a fermé ses portes fin 2010, le nouveau centre aquatique accueillera le public en 2014. L'équipement municipal, après 40 années d'utilisation, laisse la place à une nouvelle infrastructure d'intérêt communautaire. La phase chantier est pilotée par la Ville d'Annemasse, la gestion du nouvel équipement sera quant à elle assurée par Annemasse Agglo.

L'objectif du futur centre aquatique est d'adapter l'équipement aux pratiques et aux besoins actuels de la natation (scolaire, sportive, de loisirs) avec un niveau de confort amélioré. La couverture du bassin extérieur de 50 m renforcera la pratique de la natation toute l'année, tandis que des espaces ludiques permettront d'offrir des prestations à de nouveaux visiteurs.

En 2011, les travaux de démolition se sont enclenchés, tandis qu'Annemasse Agglo a préparé la transmission de la

compétence en amorçant le travail sur le projet d'établissement. Un cabinet spécialisé a été choisi pour accompagner la collectivité dans cette démarche.

2. Les équipements sportifs

Annemasse Agglo gère 7 gymnases sur le territoire :

- Gymnase de Glières (Annemasse) ;
- Gymnase Jacques Balmat (Vétraz-Monthoux) ;
- Gymnase Henri Bellivier (Gaillard) ;
- Gymnase Paul Langevin (Ville-la-Grand) ;
- Gymnase Romain Baz (Annemasse) ;
- Gymnase le Pralère (Cranves-Sales) ;
- Gymnase le Salève (Annemasse) ;

Ils ont été, en 2011, fréquentés par 32 347 pratiquants. 25 associations ont bénéficié de ces équipements avec 2 117 séances d'entraînement et de pratique. Annemasse Agglo est en outre propriétaire du stand de tir à Juvigny, du complexe de tennis des Verchères à Ville-la-Grand (mis à disposition des associations) ainsi que du Foyer de ski

de fond des Voirons situé sur le plateau de Plaine-Joux. Sa fréquentation est en constante augmentation (+ 48% en 2 ans). L'hiver, Annemasse Agglo le met à disposition des scolaires et l'été, le foyer est ouvert aux structures accueillant des jeunes ainsi qu'aux associations sportives.

3. Les subventions

Annemasse Ski compétition	2 200 €
Tennis Club Cranves-Sales	500 €
Championnat France Parapente AS M. Servet	3 890 €
Tennis Club du Salève	1 000 €
Ring Olympique de Gaillard	4 300 €
Vélo Club d'Annemasse	24 000 €
Totalité des montants de la subvention	33 910 €

H – Le scolaire

Une hausse des demandes de subventions pour les actions éducatives a été constatée : +18% pour les collèges et +11% pour les lycées.

Les établissements du secondaire ont sollicité pour l'année scolaire 2010-2011 des subventions pour deux types d'interventions : les actions pédagogiques et les associations sportives scolaires.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Collège Jacques Prévert	3 200 €
Collège Paul Langevin	4 071 €
Collège Michel Servet	4 490 €
Collège Paul Émile Victor	3 602 €
Lycée Jean Monnet	2 653 €
Lycée des Glières	3 030 €
Lycée le Salève	2 610 €
TOTAL	23 656 €
Pour rappel, subventions 2009-2010	23 042 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	SUBVENTIONS ATTRIBUÉES
Lycée le Salève	848,72 €
Lycée des Glières	1 755,12 €
Lycée Jean Monnet	1 349,92 €
Collège Jacques Prévert	2 133,92 €
Collège Paul Langevin	2 580,76 €
Collège Paul Émile Victor	2 633,36 €
Collège Michel Servet	2 106,48 €
TOTAL	13 408,28 €

I – Le centre de loisirs de la Bergue

Propriété d'Annemasse Agglo, le centre de loisirs de la Bergue est depuis 2010 par délégation de service public, géré et animé par la FOL 74 (Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie). Situé sur la commune de Cranves-Sales, il accueille des enfants de 4 à 14 ans, les mercredis, lors de journées spécifiques pour les scolaires et pendant les vacances scolaires.

Un taux de fréquentation record a encore été enregistré en 2011 avec 16 540 journées enfants contre 15 976 en 2010 : 60% lors des vacances d'été et 18% lors des mercredis, le reste se répartissant sur les vacances d'hiver (8%), de printemps (7%), de la Toussaint (4%) et de Noël (3%).

Partenaire des établissements scolaires du bassin d'Annemasse, le centre de loisirs de la Bergue a organisé 16 journées spécifiques pour des classes accompagnées de leur professeur; la demande concernait les activités de tri, la mini ferme et la sécurité routière. Le label CED (Citoyenneté Environnement Développement durable) renouvelé en 2010, continue d'orienter le projet éducatif de cet établissement. Voulu par la Ligue de l'enseignement, cette démarche éducative s'appuie sur les programmes scolaires et les instructions officielles pour promouvoir des comportements collectifs et individuels plus citoyens et responsables. En la matière, les points forts du centre de loisirs sont principalement le pôle nature avec sa ferme, son arboretum, ses activités liées à l'environnement et sa grande implication durant les semaines de lutte contre les discriminations et le racisme.





Séance au Ciné Actuel de la MJC centre

- Un effort continu en matière de communication (hausse de la diffusion des programmes via Internet) ;
- Un élargissement de l'offre à des films plus accessibles (tout en restant sur une programmation labellisée « art et essai »).

J – La culture

1 - Ciné Actuel de la MJC centre

Seule salle d'art et essais de l'agglomération, Ciné Actuel s'est vue attribuer 45 000 € de subvention par Annemasse Agglo (son principal financeur public avec le Centre National de la Cinématographie). La programmation hebdomadaire, diffusée en version originale sous-titrée, est issue de la production nationale et internationale récente.

L'année 2011 s'est caractérisée par :

- Une stabilité de la fréquentation globale par rapport à 2010 (22 919 spectateurs contre 22 793 en 2010 et 25 038 en 2009) ;
- Le maintien de la fréquentation des scolaires (6 794 spectateurs) ;
- Une légère hausse du nombre de séances (760 en 2011, 753 en 2010) ;
- Une stabilité du nombre moyen de spectateurs par séance (entre 30 et 31, supérieur à la moyenne nationale située entre 15 et 16) ;
- Des animations qui ont bien fonctionné (stages, soirées-débats, cafés cinés, cinés-goûters et cinés dimanches...);

2 - L'École des Beaux Arts du Genevois (EBAG)

Établissement d'enseignement artistique d'Annemasse Agglo, l'EBAG propose des cours et ateliers à un public amateur (enfants, jeunes et adultes), des stages pendant les vacances, des activités périscolaires (sur les communes d'Annemasse, Gaillard et Étrembières) et petite enfance. Il prépare aussi aux concours d'entrée d'écoles supérieures d'art.

L'année 2010/2011 a été marquée par :

- Une légère augmentation des inscriptions (4 % de plus qu'en 2009-2010) avec un total de 693 inscriptions ;
- 73% des inscrits issus d'Annemasse Agglo ;
- Un taux moyen de remplissage des cours tous secteurs confondus de 92% ;
- Une légère hausse des recettes globales d'inscription (168 158 € contre 162 622 € en 2010) ;
- Un nouveau partenariat avec la crèche de Vétraz-Monthoux (accueil dans les locaux de professionnels de la crèche avec six jeunes enfants).

Bozart vacances

Le lancement de Bozart vacances a été un des faits marquants de l'année. Organisés pendant les vacances scolaires, ces stages de sensibilisation aux arts plastiques s'adressent aux enfants et adolescents.

Bilan de l'année 2010/2011 (hors vacances d'été) :

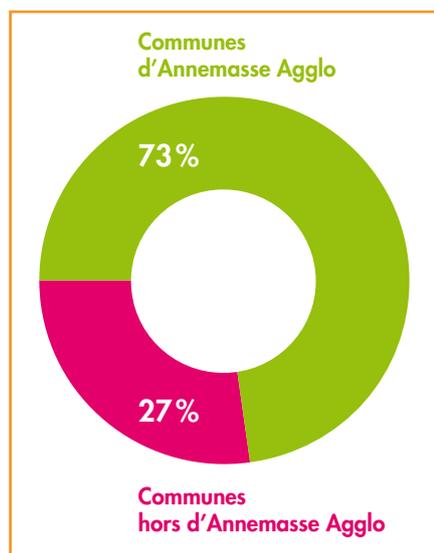
- 25 stages organisés sur les 4 périodes de vacances scolaires, avec un taux de remplissage de 81% (221 inscrits pour 272 places) ;
- 77% des inscrits domiciliés sur Annemasse Agglo, dont 81% des élèves n'ayant jamais fréquenté l'EBAG.



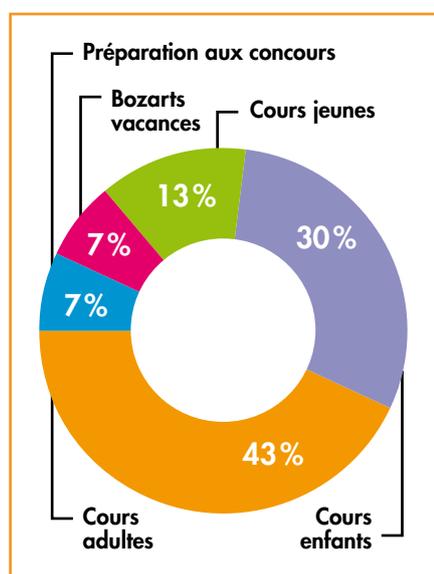
La classe préparatoire

En 2010-2011, 18 élèves ont suivi la classe préparatoire (post-baccalauréat) et 29 le module préparatoire (lycéens). Sur 17 élèves ayant présenté au moins un concours, 16 en ont réussi au moins un (soit 94% de réussite).

Provenance des élèves



Répartition des élèves à l'inscription



3 - Le PATAF

Organisé par le Théâtre du Torrent, le festival PATAF 2011 (Printemps Annemassien du Théâtre sans Frontière) a attiré plus de 2000 personnes. Sept spectacles amateurs et professionnels, sélectionnés en France, en Suisse et à l'étranger, ont été proposés en septembre ainsi que des stages et rencontres avec des compagnies théâtrales et des auteurs contemporains.

La Maison de l'Économie Développement

Annemasse Agglo exerce sa compétence de développement économique par le biais d'une société d'économie mixte, la Maison de l'Économie Développement (MED). Créée en décembre 2001, elle a célébré son 10^e anniversaire, profitant de cet événement pour inaugurer officiellement ses nouveaux locaux dans le quartier Annemasse Étoile. L'événement a été fêté le 13 décembre, en présence de 150 invités (élus, chefs d'entreprises, partenaires).

La MED est l'outil technique et opérationnel des entreprises et des collectivités en matière économique, à la fois centre de ressources et de formation, plateforme de partenaires. En 2011, elle totalise 252 jours d'activité.

1. Création et reprise d'entreprise

La MED accueille les créateurs d'entreprise potentiels, les faisant bénéficier de son dispositif gratuit d'accompagnement : « L'Espace Ressources Création/Reprise d'Entreprise ». Il se base sur son réseau de 54 spécialistes qui interviennent de manière collective ou individuelle.

L'avantage pour les porteurs de projets est d'avoir l'information la plus exhaustive possible et des contacts de proximité grâce aux experts. Sur les 1212 projets accueillis par la MED en 2011

(contre 1371 en 2010), les deux tiers concernaient les services. 362 ont été accompagnés, dont 286 demandeurs d'emploi.

Les prestations collectives de l'Espace Ressources :

- Les Mercredis de la création : porte d'entrée du dispositif, c'est une première information gratuite sur inscription (44 réunions en 2011, 215 participants) ;
- Les réunions thématiques : déclinées par étape pour aider le porteur de projet à construire sa démarche (231 réunions organisées en 2011, rassemblant 626 participants) ;
- Des formations dispensées par IDEFAL, un organisme spécialisé.

Pour l'accompagnement individuel, une vingtaine d'organismes (cabinets spécialisés, associations...) assurent des permanences ou reçoivent sur rendez-vous à la MED. La Chambre de Commerce Suisse-France ou encore l'URSSAFF organisent des réunions thématiques ou un accompagnement plus ciblé.

Plus spécifiquement pour la reprise d'entreprise, la plateforme d'initiative locale Genevois Haut-Savoyard Initiative (GHSI) a rencontré 38 porteurs de projet en 2011.

Reçus en entretien individuel, chaque projet est qualifié et intégré à une base de données en vue d'être mis en relation avec des dirigeants qui souhaitent céder leur entreprise sur le territoire.

Réalisée entre mai 2010 et janvier 2011, une enquête a été menée : 76% des inscrits ont répondu au questionnaire et 69% sont satisfaits des prestations fournies par l'Espace Ressources. En 2011, un groupe de travail a planché sur l'intégration de nouvelles thématiques dans l'offre de services dédiée aux porteurs de projets. La MED veille également à actualiser les contenus comme le module expliquant le nouveau statut de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL) entré en vigueur début 2011.



Technosite Altée à Juvigny

2. Développement d'entreprises

Fin 2010, la MED a fait évoluer son offre de service dédiée aux entreprises du territoire, avec l'objectif de tendre vers plus de proximité et d'efficacité dans la réponse aux besoins des dirigeants. L'enjeu est d'engager une relation de proximité et de confiance. Une politique qui se décline en 3 axes :

- **Les aides individuelles**, avec des Packs thématiques qui fournissent aux entreprises des conseils et un accompagnement sur tous les volets de leur développement ;
- **Les aides collectives** à travers des modules de formation ;
- **L'accès à l'information**, avec des outils qui seront mis en ligne.

Hors projets d'implantation, ce sont 52 entreprises qui ont été rencontrées en 2011.

3. Implantation d'entreprises

Durant l'année 2011, la MED a procédé à la mise à jour de la bourse de l'offre immobilière et foncière d'entreprises à 4 reprises (chaque trimestre). Ce travail de fond a permis de détecter 69 nouvelles offres, de supprimer 107 références indisponibles et de mettre à

jour 558 annonces. Au 31 décembre 2011, la bourse comprend 153 offres disponibles.

Au cours de l'année, 36 investisseurs, promoteurs et acteurs de l'immobilier ont été approchés, pour une présentation du territoire et des différents projets de développement économique.

En plus de la participation aux salons spécialisés dans l'immobilier d'entreprise (MIPIM et SIMI), la MED a décidé de poursuivre le Plan de Prospection régional. Initié en 2010, il se concentre sur des investisseurs basés à Lyon, en Région Rhône-Alpes et à Genève.

En matière d'aménagement, la MED accompagne les collectivités dans les projets des zones d'activités économiques existantes et en devenir comme le projet Étoile Annemasse-Genève et le Technosite ALTEA (Juvigny).

4. Marketing territorial

En juin 2010, la MED a lancé une étude pour définir le socle stratégique de la politique marketing territorial d'Annemasse Agglo. Celle-ci permettra d'accompagner le développement et la commercialisation des produits économiques, touristiques, culturels, commerciaux et urbains. Après le diagnostic stratégique, la 2^e phase de l'étude marketing territorial a été lancée en septembre 2011. Elle vise à définir le plan d'actions et le portage de la démarche.

CRÉATION REPRISE D'ENTREPRISES

- 1212** accueils porteurs de projets
- 215** « Mercredi de la Création »
- 626** réunions thématiques
- 371** entretiens individuels
- 2** formations longues
- 362** porteurs de projets accompagnés
- 65** rencontres partenaires
- 3** Comités Techniques
- 1** Groupe de Travail

DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

- 89** rencontres d'entreprises
- 52** entreprises rencontrées
- 50** rencontres partenaires

IMPLANTATION D'ENTREPRISES

- 318** demandes traitées
- 153** offres disponibles
- 40** projets d'implantations stratégiques
- 36** investisseurs rencontrés
- 4** partenaires immobiliers rencontrés

AMÉNAGEMENT

- 32** rencontres (hors implantation)

CITÉ DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- 5** projets d'implantation d'ONG
- 3** rencontres professionnelles
- 257** partenaires Organisations rencontrés

5. Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

La MED a participé activement, en collaboration avec l'Agence Économique du Pays de Gex et Bassin Bellegardien, Chablais Léman Développement et le département de l'Économie de Genève, à la mise en œuvre des fiches actions de la thématique « économie » du projet d'agglomération.

6. Assistance et conseil à la politique économique d'Annemasse Agglo

L'accompagnement des élus en charge du développement économique par la MED s'illustre à travers plusieurs actions comme la participation aux différents bureaux et commission économie d'Annemasse Agglo (29 en 2011), l'animation de réunions collectives ou individuelles (190), l'information aux élus à travers des notes politiques, la rédaction de rapports d'activités mensuels et de plans d'actions et enfin d'enquêtes.

L – Les services mutualisés

Signée en 2011, une convention de mutualisation permet aux communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Machilly et Saint-Cergues, de bénéficier de 8 agents d'Annemasse Agglo pour une mission d'entretien de la voirie.

1. La voirie

En 2011, le temps de travail des agents s'est ventilé sur les missions suivantes :

- 5% pour le balayage de la chaussée ;
- 3% pour le déneigement des voies (210 tonnes de sel ont été utilisées) ;
- 4,5% pour l'entretien de la chaussée (utilisation de 29 tonnes d'enrobés) ;
- 5,5% pour l'élagage, réalisé avec l'aide d'un prestataire ;
- 10% pour des interventions sur les fossés et accotements ;
- 11% pour le fauchage, nécessitant 3 tracteurs équipés d'épareuses ;
- 5% pour des interventions sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- 8% pour des interventions sur ouvrages d'art (élargissement du pont de la Charrière à Saint-Cergues...)

- 1,5% pour la pose de mobilier urbain, la réfection de pavés... ;
- 4% pour des interventions de pose ou de mise en conformité des panneaux de signalisation routière ;
- 1,4% du temps de travail a également été consacré à la formation professionnelle des agents.

2. La police intercommunale

Signée en 2010, une convention de mutualisation permet aux communes de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et de Saint-Cergues, de bénéficier de 5 agents d'Annemasse Agglo dans un service de Police intercommunale.

Assermentés et soumis au double agrément du Préfet et du Procureur de la République, ils œuvrent dans divers domaines d'activités :

- En ayant d'une part la qualité d'agents de police judiciaire adjoints, ils exercent un pouvoir de répression et interviennent comme soutien aux officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale. Ils peuvent également être amenés à réaliser des interpellations d'auteurs de crimes ou de délits ;
- Leur fonction de police administrative leur permet de contrôler les arrêtés municipaux réglementant la circulation, le stationnement ou le déroulement des manifestations publiques. Également de leur ressort la définition de certaines formalités administratives ainsi que le respect des opérations funéraires ;
- En tant que police de proximité, les agents tentent d'apporter des réponses concrètes aux doléances et réclamations de la population, dont ils rendent compte au Maire et à l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétents.





Les agents de la police intercommunale assument 3 missions principales :

- La sécurité des personnes et des biens / ronde de surveillance (bâtiments, équipements publics et domaine privé) ;
- La tranquillité et l'ordre public (lutte contre les nuisances sonores, troubles du voisinage, opération tranquillité vacances...);
- La salubrité publique (propreté de la ville, répression des dépôts d'ordures sauvages, surveillance des marchés, lutte contre les dégradations publiques...).

Bilan des interventions 2011 :

- Nombreuses interventions dans les écoles dont une sensibilisation aux règles de circulation avec l'attribution de permis piéton aux élèves des 6 écoles des 6 communes des Voirons (3 moniteurs et environ 400 élèves formés) ;

- Formation de 140 employés communaux à l'utilisation d'extincteurs ;
- Maintien d'une surveillance élevée au niveau de l'urbanisme et de l'environnement ;
- Importantes opérations de contrôle routier et remises de procès verbaux d'infraction au Code de la route ;
- 337 timbres amendes ont été délivrés (contre 359 en 2010).

Glossaire

2C2A :	Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne	CISPD :	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
ACFI :	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection	CNAS :	Comité National d'Action Sociale
ACSE :	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances	CRTH :	Centre de Ressources Technologiques et Humaines
ADTP :	Association Départementale pour le Travail Protégé	CUCS :	Contrats Urbains de Cohésion Sociale
AIVS :	Agence Immobilière à Vocation Sociale	DAC :	Document d'Aménagement Commercial
ALAP :	Association Logement Accueil et Promotion	DALO :	Droit Au Logement Opposable
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	DDCS :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
ANPAA :	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	DGO :	Débat Global d'Orientaion
AOO :	Appel d'Offres Ouvert	DGSA :	Directeur Général des Services Adjoint
APPEA :	Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art	DT :	Déclaration de Travaux
APRETO :	Association pour la Prévention et la REhabilitation des TOxicomanes	DSP :	Délégation de Service Public
ARC :	Association Régionale de Coopération du Genevois	EBAG :	École des Beaux-Arts du Genevois
ARIES :	Accompagnement Réadaptation Insertion Éducation Sociale	EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
BHNS :	Bus à Haut Niveau de Service	EPCI :	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
CARA :	Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne	EPIDE :	Établissement Public d'Insertion de la Défense
CCV :	Communauté de Communes des Voirons	EU :	Eaux Usées
CDAC :	Commissions Départementales d'Aménagement Commercial	FISAC :	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
CDEC :	Commission Départementale d'Équipement Commercial	FOL :	Fédération des Œuvres Laïques
CED :	Citoyenneté Environnement et Développement Durable	FPFI :	Fonds de Portage Foncier Intercommunal
CEVA :	Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse	GART :	Groupement des Autorités Responsables des Transports
CHIAB :	Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville	GOALS :	Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité
CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale	GLCT :	Groupement Local de Coopération Transfrontalière
CILSE :	Comité Interprofessionnel Logement Social et Environnement	HALDE :	Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité
		INTT :	Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms
		LEP :	Lycée d'Enseignement Professionnel
		MAPA :	Marchés À Procédure Adaptée

MED :	Maison de l'Économie Développement	SIAM :	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge	TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
MFR :	Maisons Familiales Rurales	SIDEFAGE :	Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois	TP2A :	Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne
MJC :	Maison des Jeunes et de la Culture	SIER :	Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles	TPG :	Transports Publics Genevois
MJD :	Maison de la Justice et du Droit	SIEV :	Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons	TPU :	Taxe Professionnelle Unique
MOT :	Mission Opérationnelle Transfrontalière	SIG :	Système d'Informations Géographiques	USEP :	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
OPAH :	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SIGEM :	Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte	ZAC :	Zone d'Aménagement Concertée
OM :	Ordures Ménagères	SIGETA :	Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil	ZUS :	Zone Urbaine Sensible
ONG :	Organisation Non Gouvernementale	SIGCSRA :	Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne		
OPJ :	Officier de Police Judiciaire	SIMBAL :	Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat Global		
ORS :	Observatoire Régional de Santé	SIVMAA :	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne		
PACA :	Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération	SIVU :	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique		
PAV :	Point d'Apport Volontaire	SMDEA :	Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement		
PDU :	Plan de Déplacements Urbains	SMAG :	Société d'Économie Mixte Archamps et Genevois		
PLAI :	Prêt Locatif Aidé d'Intégration	SMDHAB :	Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville		
PLH :	Programme Local de l'Habitat	SMETD :	Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements		
PLS :	Prêt Locatif Social	TAC :	Transport en Communs de l'Agglomération Annemassienne		
PLU :	Plan Local d'Urbanisme	TAD :	Transports à la Demande		
PLUS :	Prêt Locatif à Usage Social	TCSP :	Transport en Commun en Site Propre		
PMR :	Personne à Mobilité Réduite	TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères		
POS :	Plan d'Occupation du Sol				
PVR :	Participation pour Voirie et Réseau				
Régie Directe :	Un service public est dit en régie directe, ou encore exploité en régie, lorsqu'une personne publique se charge de gérer elle-même, à ses risques et périls, en engageant les fonds, les moyens et le personnel nécessaires.				
RATP :	Régie Autonome des Transports Parisiens				
SCOT :	Schéma de COhérence Territoriale				
SEDHS :	Société d'Équipement De Haute-Savoie				
SEM :	Société d'Économie Mixte				

11 avenue Émile Zola - BP 225
74105 Annemasse cedex
Tél. 04 50 87 83 00
Fax 04 50 87 83 22

www.annemasse-agglo.fr